



2019

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019

Exercice clos le 31 mars 2019 | Groupe Stingray Inc.





TABLE DES MATIÈRES

- 04** Mot du chef de la direction
 - 06** Mot du président du conseil
 - 09** Rapport de gestion
 - 10** Profil de la société
 - 12** Succès de la VSDA
 - 14** Applis mobiles B2C
 - 16** Radio Numeris
 - 17** Numeris Pay Audio
 - 19** Objectifs de la société
 - 20** Stratégie d'acquisition qui a fait ses preuves
 - 23** Atouts concurrentiels
 - 24** Principaux risques d'affaires
 - 26** Membres de la haute direction
 - 27** Administrateurs non membres de la haute direction
 - 52** États financiers consolidés
- Glossaire

MOT DU CHEF DE LA DIRECTION

Chers investisseurs, partenaires, clients et collègues,

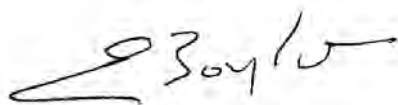
Si je devais décrire en un seul mot l'année écoulée, je dirais « transformante ». La transformation a toujours dicté notre stratégie de gestion, notre conception du service à la clientèle ainsi que notre vision actuelle et future, mais jamais autant qu'en 2018.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons accompli plus que ce que n'aurait pu l'espérer le plus optimiste d'entre nous. C'est pourquoi je vous en suis reconnaissant. Je remercie chacun d'entre vous pour votre engagement, votre soutien et votre confiance inébranlable envers Stingray. Chacune des étapes que nous franchissons témoigne de la confiance que vous nous accordez. Grâce à elle, presque tous nos secteurs d'activité ont atteint des niveaux records cette année.

Sans vous, notre effectif n'aurait pas crû de 800 employés et nous n'aurions pu réussir à mettre en place une division de diffusion radiophonique et à greffer à notre modèle d'affaires interentreprises éprouvé des services offerts directement aux consommateurs.

Nous sommes résolus à bâtir une entreprise agile qui s'adapte à la demande du marché et reste fidèle à son objectif fondamental, soit celui d'offrir des services de diffusion musicale programmée qui convient à toutes les occasions et à toutes les plateformes. Nous évoluons au rythme des auditoires et de la technologie.

Nos produits ont continué d'afficher une croissance vigoureuse. Les produits ont augmenté de 63,3 % pour atteindre 212,7 millions de dollars (contre 130,2 millions de dollars pour l'exercice 2018). La croissance interne a représenté 4,4 % de l'augmentation totale des produits. En parallèle, le BAIIA ajusté^[1] a augmenté de 74,0 % pour s'établir à 72,2 millions de dollars et la perte nette s'est chiffré à 10,9 millions de dollars (0,17 \$ par action). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 77,1 % pour s'établir à 34,3 millions de dollars et les flux de trésorerie disponibles ajustés^[1] ont augmenté de 15,0 % pour s'établir à 38,2 millions de dollars. Nous avons continué d'augmenter notre dividende et nous avons versé plus de 16,0 millions de dollars à nos actionnaires, c'est-à-dire vous.



Eric Boyko
Président, cofondateur et chef de la direction

[1] Voir la rubrique « Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS » aux pages 28 et 33.

BÂTIR UNE MARQUE

Le changement n'est pas de tout repos, mais il est primordial afin de récolter les fruits de la réussite.

La musique est l'un des secteurs les plus passionnants et changeants. La diffusion en continu ayant le plus contribué à l'industrie de la musique enregistrée à l'échelle planétaire, nous nous sommes concentrés à percer le marché des services offerts directement aux consommateurs en 2018 afin de générer une nouvelle source de revenus. Ces investissements stimulent notre portefeuille de produits et nous permettent de redéfinir la façon dont nous évaluons notre succès, notre rentabilité ainsi que nos principaux indicateurs.

Cette année, nous avons lancé les applications mobiles Stingray Classica et Stingray Musique, qui sont offertes directement aux consommateurs. En quelques mois seulement, ces deux applis ont récolté 5 étoiles sur l'App Store d'Apple, preuve que le jeu en vaut la chandelle. Stingray Qello, service de diffusion en continu de concerts qui a été décrit par Forbes comme étant « le Netflix des films de concerts et des documentaires musicaux », continue d'attirer de nouveaux abonnés, fort de ses partenariats de contenus exclusifs conclus avec des artistes et des festivals de renom tels que Joe Satriani et KABOO Del Mar. Notre équipe a également lancé l'application de karaoké The Voice et une nouvelle appli, Piano Academy, pour apprendre le piano. Au total, les applications de Stingray ont été téléchargées à 140 millions de reprises.

Nous sommes convaincus d'être en bonne voie de créer une marque aussi forte que celle des autres grands joueurs de l'industrie.

CROISSANCE DU PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Il ne se passe pas une année sans que nous commercialisions de nouveaux services en un temps record.

Ce n'est pas pour rien que l'équipe chargée de la sélection de contenu de Stingray est désormais reconnue parmi les meilleures de l'industrie. Grâce à son expertise, nous dépassons constamment les attentes des clients et développons un créneau et des services généraux qui cadrent avec les besoins de tous les segments démographiques. Outre nos nouvelles applications mobiles, nous avons lancé au cours de l'année trois autres chaînes de vidéoclips pour le compte de fournisseurs de contenu de divertissement, soit PalmarèsADISQ par Stingray, Stingray Country et Stingray Latin Hits.

PARTENARIATS SOLIDES

Bien que nous développions nos services offerts directement aux consommateurs, nous ne négligeons pas pour autant nos opérateurs clients, bien au contraire. La diversité et la souplesse de notre modèle d'affaires nous procurent un atout concurrentiel. Nous continuons de profiter de partenariats solides avec les plus grands opérateurs au monde, et ceux-ci comptent sur nos services à prix compétitifs pour établir des stratégies musicales stimulantes et ainsi retenir leurs abonnés.

Rien que cette année, nous avons signé de nouvelles ententes de distribution avec Telekom Srbija et l'opérateur thaïlandais True Visions, en plus de renouveler et de bonifier nos partenariats existants avec TELUS et Bell (le premier opérateur au Canada à diffuser à ses abonnés tous les services de musique et de contenu vidéo de Stingray).

Les chiffres ne mentent pas. Le sondage Numeris pour les Fêtes 2018 confirme la pertinence de nos services aux abonnés de la télévision payante : 41,4 % des Canadiens et 41,6 % des

Canadiens âgés de 25 à 54 ans ont écouté Stingray Musique à la télé entre les 17 et 30 décembre 2018.

PROGRESSION SOUTENUE DES SOLUTIONS SUR DEMANDE

Stingray évolue dans un environnement concurrentiel et, malgré tout, nous continuons à prospérer et à améliorer notre rendement alors que d'autres battent de l'aile. Nous y parvenons en diversifiant continuellement nos services et en saisissant activement, mais de façon réfléchie, les bonnes occasions lorsqu'elles se présentent.

Être à la fine pointe des solutions sur demande est capital, car cela nous permet de nous distinguer des autres et d'exercer une concurrence tant au niveau national qu'international. Cette année, les principaux fournisseurs de contenu de divertissement américains et européens, soit Comcast, Altice, Magenta TV, Sling TV et Roku, ont ajouté nos services de musique sur demande, dont Stingray Qello, Stingray DJAZZ et Stingray Karaoke, à leurs catalogues de produits.

Nous dépassons maintenant les 364 000 d'abonnés dans le monde, en hausse de 4,6% par rapport à l'année dernière.

EN ONDE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Notre acquisition de Newfoundland Capital Corporation, l'un des plus importants radiodiffuseurs canadiens détenant 101 licences (82 sur la bande FM et 19 sur la bande AM) partout au Canada est sans contredit l'annonce la plus significative et dont on a le plus parlé en 2018. Cette transaction a considérablement renforcé notre position en tant que principale entreprise indépendante de services musicaux au Canada et nous a permis de poursuivre notre expansion en vue d'atteindre une envergure mondiale. Nous récoltons déjà les fruits de cette intégration verticale complémentaire et des nouvelles sources de revenu qu'elle procure.

Stingray s'est vue décerner, seulement six mois après cette acquisition, deux prix prestigieux dans le cadre du World Radio Summit, congrès annuel de l'industrie attirant des radiodiffuseurs du monde entier, soit Groupe de radiodiffusion international de l'année et Programmateur radio international de l'année. Nous nous sommes démarqués parmi un bassin de concurrents redoutables qui regroupait les meilleurs organisations et professionnels de la radiodiffusion issus des quatre coins du globe.

L'AVENIR DE STINGRAY

Aujourd'hui, nous sommes mieux placés que jamais pour accaparer une plus grande part de marché en continuant d'offrir des services de qualité tout en misant sur nos compétences et notre expertise pour étendre nos activités dans de nouveaux créneaux du secteur de la musique.

Notre succès ne relève ni du hasard ni des coïncidences. C'est le fruit d'idées novatrices, d'un travail sans relâche et d'un engagement profond de nos 1200 employés dont le dévouement n'a jamais cessé de m'impressionner. Sans eux et leur conviction à l'égard de la vision de Stingray, nous ne pourrions surpasser sans cesse nos objectifs. Je vous en suis reconnaissant. Je veux également remercier mon équipe de direction ainsi que le conseil d'administration, qui m'aident à faire de cette société une entreprise extraordinaire. Je me réjouis à l'idée d'écrire les prochaines pages de l'histoire de Stingray avec vous tous.

Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers, bien que nous pouvons désormais envisager avec confiance les prochaines décennies. L'avenir de Stingray n'a jamais été aussi prometteur!

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Il y a peu de choses qui soient aussi inspirantes que le fait d'aider une entreprise à franchir de nouveaux sommets.

J'ai l'insigne honneur de présider le conseil d'administration de Stingray pour une deuxième année et de prêter main-forte à l'équipe de direction pour en redéfinir le modèle d'affaires tout en misant sur une rentabilité accrue pour les investisseurs. Bien que les défis auxquels doit faire face le secteur de la musique soient considérables, Stingray, grâce à son leadership, est reconnue pour sa capacité à adapter rapidement sa stratégie d'entreprise afin de répondre à la demande du marché et de développer de nouvelles technologies.

Les entreprises exceptionnelles définissent une vision audacieuse de l'avenir sans jamais compromettre leur rentabilité actuelle. Je suis heureux de constater que la direction de Stingray évalue continuellement et activement les nouvelles occasions qui se présentent tout en étant, comme toujours, au fait des responsabilités qui lui incombent envers les différentes parties intéressées.

L'entrée remarquable de Stingray sur le marché des services offerts directement aux consommateurs au cours de l'année s'est avérée très valorisante et l'accueil favorable des clients confirme le bien-fondé de cette stratégie. Je suis persuadé que Stingray occupera une part de marché encore plus grande dans les années à venir.

La croissance de la clientèle d'abonnés de la société pour des services sur demande, au moyen d'ententes avec des partenaires clés tels que Comcast, est aussi un gage de succès pour l'avenir. Je m'en voudrais de ne pas souligner la croissance du nombre d'ententes de distribution avec Bell et TELUS, qui consolident la position de Stingray en tant que premier fournisseur de services de musique au Canada pour les câblodistributeurs et les exploitants de satellite.

C'est avec fierté et confiance que j'entends aider Stingray à occuper une place prépondérante dans le secteur de la musique à l'échelle mondiale.

Au nom du conseil d'administration et de l'équipe de direction, je tiens à remercier nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien indéfectibles.



Mark Pathy
Président du conseil







RAPPORT DE GESTION

Le présent document qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou « la société ») doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 5 juin 2019. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Stingray est un chef de file de la musique, des médias et de la technologie dont le siège social est situé à Montréal et qui compte plus de 1 200 employés à l'échelle mondiale. Stingray propose un vaste éventail de produits et services haut de gamme destinés aux consommateurs et aux entreprises, dont des chaînes télévisées audio et 4K ultra-HD, plus de 100 stations de radio, des services de vidéo sur demande par abonnement, des produits de karaoké, des solutions d'affichage numérique, des services de diffusion musicale pour espaces commerciaux, et des applis musicales qui ont été téléchargées à plus de 140 millions de reprises.

Plus de 400 millions d'utilisateurs dans 156 pays utilisent les produits et services de Stingray.



SUCCÈS DE LA VSDA

L'ESSOR DE LA VSDA : L'ANNÉE DE STINGRAY EN CHIFFRES

Même après dix ans, Stingray continue de se distinguer par sa capacité à étendre son rayonnement mondial dans le secteur de la musique numérique. Là où d'autres éprouvent des difficultés, nous ne cessons d'établir de nouvelles marques tout en augmentant la rentabilité.

Les services de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) sont devenus le moyen préféré des clients pour accéder à du contenu vidéo – incluant des films et du contenu conçu pour la télé – à partir d'une panoplie d'appareils compatibles avec Internet tels les téléviseurs connectés, les téléphones intelligents, les tablettes, les consoles de jeux vidéo et les dispositifs multimédias tels Apple TV, Google Chromecast et Roku. L'offre grandissante de Stingray en matière de VSDA est maintenant accessible grâce à des fournisseurs importants de services de divertissement comme Amazon, Comcast, et Telefonica.

VSDA ET L'EXPÉRIENCE CLIENT

Les services suivants de Stingray sont offerts sous forme de VSDA :

- Stingray Karaoke : des chansons dans tous les styles les plus populaires y compris la musique pop, rock, country, R&B/hip-hop, Disney, et plus encore.
- Stingray Classica : un catalogue de concerts de musique classique, d'opéras et de ballets filmés dans les salles les plus prestigieuses de renommée mondiale.
- Stingray DJAZZ : performances en direct des légendes du jazz, d'hier et d'aujourd'hui.
- Stingray Qello : le plus important fournisseur de services de diffusion en continu de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale.

364,000

ABONNÉS AU
31 MARS 2019

+4.6%

DEPUIS
AVRIL 2018

RMR MENSUELS*
+23.0%
2.8M\$ À 3.4M\$

DEPUIS MARS 2018

*RMR= revenus mensuels récurrents

APPLIS MOBILES B2C



Chaînes de musique programmées par des experts, dans tous les styles et pour tous les moments de la vie.

Stingray Musique a figuré au palmarès des applis pour Carplay.



Destination de choix pour écouter des concerts de musique classique, des opéras, des ballets et des documentaires musicaux à couper le souffle.

Classica a figuré aux palmarès suivants :

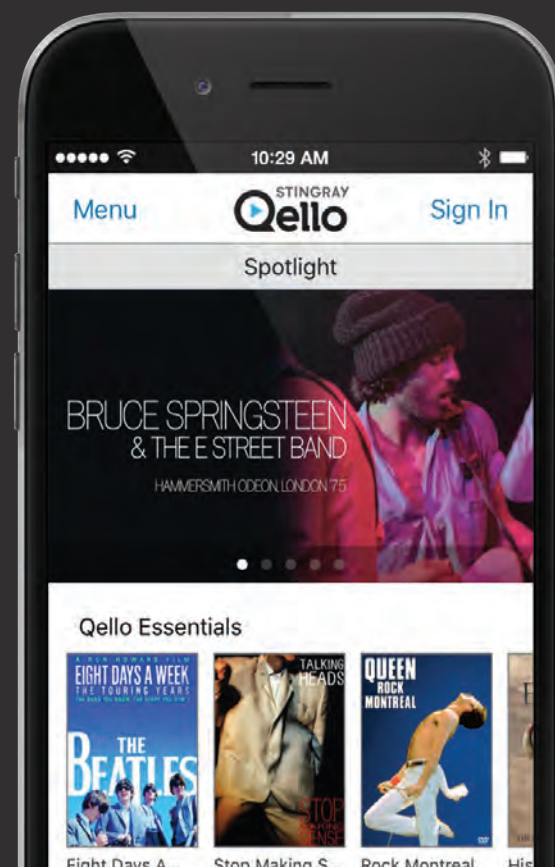
- *New Apps we Love (États-Unis et Royaume-Uni)*
- *This week's favourites (Canada)*
- *Top banner dans la section musique (Canada)*
- *Section For Classical Enthusiasts (Canada)*
- *Classica a été saluée en Irlande, en Turquie et en Thaïlande*



Plus important service de diffusion en continu de films de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale au monde.



Répertoire de plus de 14 000 chansons karaoké avec accès facile et configuration conviviale.





Répertoire de plus de 14 000 chansons karaoké avec fonctions effets spéciaux, micros et vidéos karaoké en option.



Répertoire de chansons plaisant aux tout-petits et approuvées par les parents.



Pour les adeptes de l'émission télévisée The Voice, cette application permet aux utilisateurs de partager leurs performances, mais aussi d'aimer et de suivre celles des autres via les médias sociaux.



YOKEE MUSIC

Destination karaoké par excellence pour interpréter et enregistrer des chansons, ajouter des effets vocaux et partager les performances avec un réseau de chanteurs dédiés.

YOKEE PIANO

D'agréables leçons de piano pour tous les niveaux, préparées par des professionnels et où plaisir et apprentissage sont à l'honneur.

YOKEE GUITAR

Des tutoriels de guitare faciles à suivre pour apprendre tout en s'amusant.



RÉSULTATS DU SONDAGE NUMERIS

LES RÉSULTATS DU SONDAGE NUMERIS DÉMONTRENT QUE LES CANADIENS SE BRANCHENT SUR STINGRAY RADIO

En acquérant Newfoundland Capital Corporation Limited en 2018, Stingray est devenue la plus importante entreprise de médias indépendante ouverte au Canada et, de ce fait, elle peut désormais participer aux sondages Numeris visant à mesurer les auditoires. Les premiers résultats Numeris démontrent une impressionnante base d'auditeurs tant sur les marchés des données PPM (audiométriques) (Toronto, Vancouver, Montréal, Calgary et Edmonton) que sur les marchés dont les sondages sont réalisés par cahiers d'écoute (St. John's, Charlottetown, Halifax, Sydney, Fredericton, Moncton, Saint John, Ottawa-Gatineau, Sudbury, Red Deer, Camrose, Kamloops, Kelowna,

Penticton). Ces résultats confirment la pérennité de la radio dans la vie des Canadiens et la vigueur de ce média qui continue de s'adapter et d'évoluer dans l'univers numérique. Le rayonnement de Stingray est meilleur que jamais comme en témoigne le fait que la société se place en tête du secteur pour ce qui est de la programmation radio, des ventes, du réseautage et des créneaux publicitaires.

STATISTIQUES EXCEPTIONNELLES

DONNÉES PPM



16 millions de Canadiens âgés de 12 ans et plus ont écouté une station de radio Stingray en 2018



Boom 97.3 (Toronto) occupe le 1^{er} rang chez les adultes de 25 à 54 ans au printemps de 2018



XL 103 arrive au 3^e rang pour l'année civile et se démarque sur le marché de la diffusion d'anciens succès



90.3 AMP (Calgary) a supplanté son concurrent, Virgin Radio, tant au printemps qu'à l'automne de 2018

Source : Numeris PPM, A255+ & T12+, AW (toute la semaine, du lundi au dimanche, de 2 h à 2 h), parts et portée cumulative, total non C pour le Canada et les régions des marchés centraux

MARCHÉS PAR CAHIERS D'ÉCOUTE

STATIONS OCCUPANT LE 1^{er} RANG



A VOXMFM (St. John's)

B Q104 (Halifax)

C Ocean 100 (Charlottetown)

D C103 (Moncton)

E Rewind 103.9 (Sudbury)

F Hot 89-9 (Ottawa)

NUMERIS PAY AUDIO

En décembre 2018, Numeris a entrepris de mesurer l'écoute des chaînes audio télévisées payantes Stingray Musique. Les résultats démontrent la popularité du service partout au pays et témoignent de la forte demande de l'auditoire canadien pour des chaînes de musique dont la programmation est établie expertement.



Au cours de la période allant du 17 décembre 2018 au 31 mars 2019, les chaînes audio payantes de Stingray ont rejoint un auditoire de plus de 15 millions de Canadiens A2+ et, à leur point culminant, elles ont attiré un auditoire moyen par minute de 182 000.



Au cours de cette période, les chaînes des Fêtes de langue anglaise et de langue française Stingray ont rejoint, à elles seules, un auditoire A2+ de 9,1 millions.



Dans l'ensemble, les services audio payants Stingray ont été utilisés au cours de la même période par 41,6 % des adultes canadiens de 25 à 54 ans.

Ces résultats remarquables soulignent la forte présence de Stingray dans le marché et sa capacité à rejoindre un auditoire de tous âges, d'un bout à l'autre du pays.



OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

1

Poursuivre selon une approche stratégique et disciplinée notre stratégie de **fusions-acquisitions** en nous concentrant sur quatre (4) vecteurs :

- VSDA/Grand public,
- Chaînes télé,
- Musique pour entreprises et
- Consolidation de la radiodiffusion.

2

Poursuivre la croissance dans l'espace de la VSDA (segment interentreprises orienté client (B2B2C)) en achetant ou en mettant sous licence du contenu; en étendant notre portée sur les plateformes et les marchés; en explorant de nouvelles possibilités d'expansion verticale (musique country, hip-hop, vidéoclips basés sur la foi, etc.) et en investissant dans la commercialisation et la découverte.

3

Accroître notre part de marché dans le **segment Grand public (B2C)** en investissant dans des plateformes de commercialisation numérique et en continuant de **développer des applications vidéo, des solutions Web et des applications mobiles concurrentielles** comme l'appli de chant The Voice récemment annoncée pour laquelle Stingray a signé un contrat de 5 ans. Accroître la portée de Stingray Musique et maintenir ce service au premier rang de sa catégorie. Procéder à un nouveau lancement des applications et des services en ligne de Stingray Karaoké tout en poursuivant l'expansion de la gamme d'applications Yokee.

4

Étendre la portée de la musique pour entreprises et de l'affichage numérique au moyen d'une **stratégie d'expansion internationale** reposant sur des acquisitions et la croissance de notre réseau de membres du même groupe.

5

Continuer de promouvoir une culture de société gagnante en misant sur la responsabilisation, la réactivité, la formation, le renforcement de l'autonomie et les occasions de croissance.

STRATÉGIE D'ACQUISITION QUI A FAIT SES PREUVES

760 M\$

CONSACRÉS AUX ACQUISITIONS
DEPUIS LA CRÉATION

Stingray est maintenant le plus important télédiffuseur de contenu de musique classique au monde, ce qui témoigne de notre capacité d'agir comme consolidateur au sein de l'industrie.

2007

- Slep-Tone Entert. Corp/ SoundChoice (Karaoke Channel)

2009

- Canadian Broadcast Corp. (Galaxie)
- MaxTrax Music Ltd.
- Chum Satellites Services (CTV)

2010

- Marketing Sencity Inc.
- Concert TV Inc.

2011

- Music Choice International Ltd.

2012

- Musicoola Ltd.
- Zoe Interactive Ltd.

2013

- Executive Communication
- Emedia Networks Inc.
- Stage One Innovations Ltd.
- Intertain Media Inc

2014

- DMX LATAM (Mood Media)
- Archibald Media Group
- DMX Canada (Mood Media)
- Telefonica – On the Spot

2015

- Les réseaux Urbains Viva Inc.
- Brava Group (HDTV, NL and Djazz TV)
- Digital Music Distribution
- iConcerts Group

2016

- Nümedia
- Festival 4K B.V.
- Chaînes de vidéoclips populaires de Bell Media
- EuroArts Classical catalogue

2017

- Classica
- Nature Vision TV
- Yokee Music Ltd.
- C Music Entertainment Ltd.
- SBA Music PTY Ltd.
- Satellite Music Australia PTY Ltd.

2018

- Qello Concerts LLC
- Newfoundland Capital Corporation
- Novramedia
- DJ Matic
- New Glasgow



ATOUS CONCURRENTIELS

Nous sommes d'avis que les forces concurrentielles suivantes contribueront à notre succès commercial continu et à notre performance future :

PREMIER FOURNISSEUR MONDIAL DE SERVICES MUSICAUX ET VIDÉO UNIQUES ET DIVERSIFIÉS

Comptant 400 millions d'abonnés dans 156 pays, nous jouissons d'une portée globale supérieure à celle de la plupart de nos pairs. Nos produits et services sont distribués sur une multitude de plateformes : télévision numérique, télévision satellite, télévision sur protocole Internet, Web, appareils mobiles, systèmes Wi-Fi, consoles de jeux et voitures connectées. Comptant 101 licences et des applications téléchargées plus de 140 millions de fois, Stingray touche des millions d'auditeurs et d'utilisateurs d'applications par mois.

FLUX DE TRÉSORERIE SOLIDES ET PRÉVISIBLES PROVENANT DES RELATIONS À LONG TERME AVEC LES CLIENTS ET DES CONTRATS À LONG TERME

Notre modèle d'affaires est basé sur les produits provenant des abonnements et sur la conclusion de contrats à long terme avec des fournisseurs de télévision payante, ce qui nous permet de bien prévoir les flux de trésorerie futurs, diminue le caractère cyclique du résultat net et permet de mieux fidéliser la clientèle. Par conséquent, nous avons établi des relations à long terme profondément intégrées avec bon nombre de nos clients auprès desquels nous avons réalisé des produits annuels récurrents de 129,3 millions de dollars pour l'exercice 2019 (60,8 % du total de nos produits).

TECHNOLOGIES PROPRIÉTAIRES INNOVANTES

En tant que précurseur et chef de file du marché de la musique numérique, nous avons mis au point une gamme incomparable de technologies propriétaires qui nous procurent un atout concurrentiel de taille. Nous cumulons une vaste expérience dans le développement de technologies visant à diffuser de la musique numérique sur une multitude de plateformes comme la télévision, les appareils numériques et le Web. À titre d'exemple, nous avons lancé une deuxième génération d'UBIQUICAST, permettant une

distribution multiproduits, et une troisième génération de notre plateforme commerciale, SB3, permettant une distribution simultanée d'affichage numérique et de musique HD.

PARCOURS JALONNÉ DE SUCCÈS EN MATIÈRE D'ACQUISITIONS ET D'INTÉGRATIONS

Depuis la création de Stingray en 2007, nous avons réalisé 38 acquisitions représentant des investissements d'environ 760 millions de dollars, ce qui nous a permis d'obtenir de nouveaux clients, d'offrir de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques. Au cours de l'exercice 2019, nous avons réalisé quatre (4) acquisitions, pour une contrepartie totale de 510,0 millions de dollars. Le parcours jalonné de succès de Stingray en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés est le fruit de la stratégie d'acquisition rigoureuse et disciplinée menée par notre équipe de direction expérimentée. La polyvalence, la portabilité et la souplesse des produits et des technologies de Stingray nous permettent d'intégrer et de prendre en charge efficacement les produits et les technologies complémentaires des entreprises que nous acquérons.

EXPERTISE DE POINTE EN SÉLECTION DE CONTENU

La stratégie de gestion de Stingray repose sur un modèle de consommation de musique passif plutôt qu'actif. Stingray offre certaines des chaînes de musique et des catalogues les plus complets du monde, programmés par plus de 200 experts en musique issus des quatre coins de la planète. Nos produits et nos services musicaux s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible.

TAUX DE MAINTIEN DES EFFECTIFS ÉLEVÉ ET TAUX DE ROULEMENT FAIBLE

En tant que société canadienne dynamique et croissante, nous attirons et maintenons en poste des professionnels de talent. Notre équipe de près de 1 200 employés dévoués se compose d'experts chevronnés dans les domaines de l'exploitation, des finances, de la technologie, du marketing et des communications, des ventes et des affaires juridiques et réglementaires. Avant de se joindre à Stingray, ces professionnels ont acquis une expérience enviable auprès d'autres grands meneurs de l'industrie.

PRINCIPAUX RISQUES D’AFFAIRES

Les stratégies d’exploitation de Stingray sont tributaires des principaux risques et incertitudes liés à ses activités. La société pourrait être assujettie à d’autres risques et incertitudes dont elle ignore actuellement la teneur ou qu’elle juge pour l’instant négligeables. Si un événement lié à ces risques et incertitudes venait à se produire, il pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation.

Pour une analyse détaillée des principaux risques auxquels Stingray est exposée, se reporter à la notice annuelle de la société pour l’exercice clos le 31 mars 2019, qui peut être consultée sur SEDAR à l’adresse sedar.com.

Les principaux risques quant à leur probabilité et à l’ampleur des conséquences sont les suivants :

REDEVANCES DE REPRÉSENTATION PUBLIQUE ET DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Nous payons des droits de représentation publique ou de reproduction mécanique aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs aux termes de contrats négociés avec des maisons de disques et des sociétés de collecte de droits musicaux partout dans le monde. Si les redevances de représentation publique ou des droits de reproduction mécanique applicables à la musique numérique augmentaient, nos résultats d’exploitation, notre performance financière et notre situation financière pourraient en souffrir. Nous atténuons ce risque en exerçant le plus possible nos activités sous l’égide de régimes et de cadres de délivrance des licences obligatoires régissant les services musicaux non interactifs. Les taux de redevances exigibles aux termes de licences obligatoires peuvent être établis lors de pourparlers ou d’une instance tarifaire tenue devant la Commission du droit d’auteur du Canada. Ces taux de redevances sont généralement stables et fluctuent rarement d’une année à l’autre.

INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Par le passé, la société a réalisé des acquisitions et des regroupements d’entreprises et conclu des coentreprises en vue de compléter ou de développer nos activités, et elle continuera de le faire à l’avenir. La société pourrait avoir de la difficulté à intégrer à nos activités les actifs acquis. De

plus, il se peut qu’elle ne réalise pas les profits, les économies d’échelle et les synergies que nous comptons réaliser au moment de conclure ces opérations. Afin d’atténuer ce risque, la société s’est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l’exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d’information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de tirer parti efficacement de ses services par l’intermédiaire de nouveaux marchés, de nouvelles plateformes et de nouvelles technologies.

PLAN À LONG TERME D’EXPANSION DES ACTIVITÉS SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Notre stratégie de croissance repose en bonne partie sur la poursuite de l’expansion de nos activités sur les marchés internationaux. Pour l’exercice 2019, environ 42 % de nos produits sont tirés de nos clients à l’extérieur du Canada. Il faut beaucoup de ressources et une grande attention des dirigeants pour exercer des activités à l’échelle internationale. L’expansion de nos activités à l’échelle internationale nous exposera à des risques d’ordre politique, économique et réglementaire différents de ceux auxquels nous sommes exposés au Canada. Afin d’atténuer ce risque, la société s’est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l’exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d’information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de poursuivre l’expansion de ses activités sur les marchés internationaux.

DÉPENDANCE ENVERS LES FOURNISSEURS DE TÉLÉVISION PAYANTE

La société rejoint la majeure partie de la clientèle d’abonnés de Stingray Musique pour la télévision payante par l’intermédiaire d’un petit nombre d’importants fournisseurs de télévision payante qui ont conclu avec elle des contrats à long terme. Les décisions prises par les fournisseurs de télévision payante quant à la composition de leurs forfaits de services peuvent influencer sur la clientèle d’abonnés. De plus, les obligations contractuelles des fournisseurs de télévision payante aux termes de nos contrats sont assujetties aux modifications apportées aux règles du CRTC, y compris au nouveau cadre stratégique du CRTC présenté dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96 (se

reporter à la rubrique « Faits récents » de la notice annuelle 2019). Nous atténuons ce risque en cernant les besoins commerciaux des fournisseurs de télévision payante et en leur proposant une offre de services attrayante, distribuée par l'intermédiaire de nombreuses plateformes et technologies propriétaires et assortie d'une proposition de valeur démontrable. D'après notre interprétation des contrats à long terme et nos relations solides avec les fournisseurs de télévision payante, nous nous attendons à ce que ceux-ci continuent de s'acquitter de leur obligation contractuelle d'inclure notre service de programmation sonore payante dans le volet non réglementé du forfait de base offert à leurs abonnés (s'il est offert).

CROISSANCE RAPIDE DANS UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION

Le secteur du divertissement audio et vidéo est un marché qui évolue rapidement. Le marché de la musique et des vidéos numériques en ligne a connu des changements rapides et spectaculaires au cours de notre existence relativement récente et il se heurte à d'importants défis. En outre, nos engagements contractuels existants avec des concurrents qui nous empêchent de solliciter des clients sur certains marchés pourraient faire obstacle à notre croissance sur ces marchés. Afin d'atténuer ce risque, notre personnel de vente aguerri a mis un accent soutenu sur la vente croisée de notre gamme croissante de produits, tandis que nos ingénieurs qualifiés continuent d'innover et de développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies propriétaires de distribution numérique, ce qui nous permet d'attirer et de fidéliser des clients et d'accroître notre offre de services sur des plateformes numériques autres que la télévision. Pour gérer la croissance prévue de nos activités et de notre personnel, nous devons continuer d'améliorer nos contrôles liés à l'exploitation, aux finances et à la gestion, ainsi que nos systèmes et procédures d'information.

CONCURRENCE DES AUTRES FOURNISSEURS DE CONTENU

Le marché de l'acquisition de droits numériques exclusifs auprès de propriétaires de contenu est concurrentiel. Bon nombre des enregistrements les plus attrayants font déjà l'objet de conventions de distribution numérique ou ont déjà été placés directement auprès de services de divertissement numériques. Nous subissons une concurrence accrue pour gagner des auditeurs et/ou des téléspectateurs de la part d'une variété croissante d'entreprises qui offrent du contenu médiatique audio et/ou vidéo sur téléphones mobiles et autres appareils sans fil. La croissance des médias sociaux pourrait favoriser l'émergence de nouvelles formes d'abonnement qui feraient concurrence à la société. Pour atténuer ce risque, la société continue de tableur sur la programmation réalisée par des personnes physiques et la sélection de contenu par des experts musicaux primés du monde entier, qui s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible. La société reste également déterminée à créer et à acquérir des enregistrements de concerts télévisés en version longue afin de mettre sur pied son propre catalogue exclusif.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION



ERIC BOYKO
Président,
Cofondateur, chef de la direction
et administrateur



JEAN-PIERRE TRAHAN
Chef de la direction financière



LLOYD FELDMAN
Vice-président principal,
avocat général et secrétaire
corporatif



MARIO DUBOIS
Vice-président principal et
chef de la direction technique



MATHIEU PÉLOQUIN
Vice-président principal,
marketing et communications



DAVID PURDY
chef de la stratégie de revenu



IAN LURIE
Président, Radio



SÉBASTIEN CÔTÉ
Vice-président,
ressources humaines



RATHA KHUONG
Directrice générale,
Stingray Affaires

ADMINISTRATEURS NON MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION



CLAUDINE BLONDIN

Administratrice et membre du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines et de rémunération



FRANÇOIS-CHARLES SIROIS

Administrateur et membre du comité des ressources humaines et de rémunération



GARY S. RICH

Administrateur et président du comité des ressources humaines et de rémunération



JACQUES PARISIEN

Administrateur principal et président du comité de gouvernance



MARK PATHY

Président du conseil d'administration et membre du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de rémunération



PASCAL TREMBLAY

Administrateur et président du comité d'audit et membre du comité de gouvernance



ROBERT G. STEELE

Administrateur



JOHN STEELE

Administrateur et membre du comité d'audit

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 5 juin 2019. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : augmentation des redevances et des tarifs ou limitation de l'accès aux droits musicaux; dépendance de la société à l'égard des fournisseurs de télévision payante; évolution rapide du secteur du divertissement audio et vidéo; concurrence d'autres fournisseurs de contenu et d'autres entreprises médiatiques; expansion de nos activités sur les marchés internationaux; croissance rapide et stratégie de croissance de la société; acquisitions, regroupements d'entreprises et coentreprises de la société; recours de la société au matériel, aux logiciels et aux services connexes de tiers; dépendance de la société à l'égard du personnel clé; fluctuations des taux de change; instabilité économique et politique des pays émergents; méthodes de calcul des redevances; transformations rapides de la technologie et du secteur; mise au point de technologies médiatiques nouvelles ou de remplacement; incapacité à obtenir du financement supplémentaire; incapacité à générer des rentrées de trésorerie; accès aux facilités de crédit de la société; longueur et coût élevé des litiges relatifs aux contenus protégés par le droit d'auteur; incapacité de la société à protéger sa technologie exclusive; incapacité de la société à maintenir sa culture d'entreprise; conjoncture économique défavorable; assujettissement de la société aux lois étrangères sur la protection de la vie privée et la sécurité des données; utilisation interdite ou piratage de contenu musical et vidéo; catastrophes naturelles et interruptions causées par des problèmes d'origine humaine; assujettissement à des obligations fiscales supplémentaires; sauvegarde de la réputation de la société; litiges et autres réclamations; risque de crédit; risque de liquidité; défaut de la société de se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (le « CRTC »); échec du renouvellement ou du maintien en vigueur des licences du CRTC; augmentation des droits de licence de radiodiffusion payables par la société; changements défavorables dans la réglementation gouvernementale touchant le secteur.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette, le ratio dette nette/BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté pro forma sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 31 mars 2019 (le « quatrième trimestre de 2019 » ou « T4 2019 »)

<p>72,7 M\$</p> <p>▲ 112,5 % par rapport au T4 2018 Produits</p>	<p>34,5 M\$</p> <p>▲ 12,4 % par rapport au T4 2018 Produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises²⁾</p>	<p>22,4 M\$</p> <p>▲ 90,7 % par rapport au T4 2018 BAIIA ajusté</p>	<p>10,5 M\$</p> <p>▼ 4,9 % par rapport au T4 2018 Flux de trésorerie disponibles ajustés</p>
<p>0,065 \$</p> <p>▲ 18,2 % par rapport au T4 2018 Dividende trimestriel par action</p>	<p>65,6 %</p> <p>% des produits générés par le secteur Diffusion et musique pour entreprises à l'échelle internationale³⁾</p>	<p>3,9 M\$</p> <p>ou 0,06 \$ par action Bénéfice net</p>	<p>13,6 M\$</p> <p>▲ 27,7 % par rapport au T4 2018 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</p>

Exercice clos le 31 mars 2019 (« Exercice 2019 »)

<p>212,7 M\$</p> <p>▲ 63,3 % par rapport à l'exercice 2018 Produits</p>	<p>129,3 M\$</p> <p>▲ 15,7 % par rapport à l'exercice 2018 Produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises²⁾</p>	<p>72,2 M\$</p> <p>▲ 74,0 % par rapport à l'exercice 2018 BAIIA ajusté</p>	<p>38,2 M\$</p> <p>▲ 15,0 % par rapport à l'exercice 2018 Flux de trésorerie disponibles ajustés</p>
<p>0,25 \$</p> <p>▲ 19,0 % par rapport à l'exercice 2018 Dividende annuel par action</p>	<p>61,8 %</p> <p>% des produits générés par le secteur Diffusion et musique pour entreprises à l'échelle internationale³⁾</p>	<p>(12,0) M\$</p> <p>ou (0,19) \$ par action Perte nette</p>	<p>34,8 M\$</p> <p>▲ 79,3 % par rapport à l'exercice 2018 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</p>

Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.
- 2) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 3) L'emploi de « à l'échelle internationale » signifie tous les territoires à l'exception du Canada.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du quatrième trimestre clos le 31 mars 2019

Comparaison avec le trimestre clos le 31 mars 2018 (le « quatrième trimestre de 2018 » ou « T4 2018 ») :

- Les produits ont augmenté de 112,5 % pour atteindre 72,7 millions de dollars, comparativement à 34,2 millions de dollars.
- Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises¹⁾ ont augmenté de 12,4 %, passant de 30,7 millions de dollars à 34,5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté²⁾ a progressé de 90,7 % pour s'établir à 22,4 millions de dollars, comparativement à 11,8 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté²⁾ s'est établie à 30,8 %, comparativement à 34,3 %.
- Un bénéfice net de 3,9 millions de dollars (0,06 \$ par action) a été inscrit, comparativement à un bénéfice net de 4,7 millions de dollars (0,08 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté²⁾ a atteint 12,5 millions de dollars (0,18 \$ par action), contre 9,7 millions de dollars (0,17 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 27,7 % pour atteindre 13,6 millions de dollars, comparativement à 10,7 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾ se sont chiffrés à 10,5 millions de dollars, comparativement à 11,1 millions de dollars, en baisse de 4,9 %, ce qui s'explique en grande partie par l'impôt exigible pris en compte dans le bilan d'ouverture de Newfoundland Capital Corporation Inc. (« NCC ») et payé après la date d'acquisition. Exclusion faite de cet élément, les flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾ se seraient chiffrés à 14,1 millions de dollars.

Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2019

Comparaison avec l'exercice clos le 31 mars 2018 (l'« exercice 2018 ») :

- Les produits ont augmenté de 63,3 % pour atteindre 212,7 millions de dollars, comparativement à 130,2 millions de dollars.
- Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises¹⁾ ont augmenté de 15,7 %, passant de 111,8 millions de dollars à 129,3 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté²⁾ a progressé de 74,0 % pour s'établir à 72,2 millions de dollars, comparativement à 41,5 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté²⁾ s'est établie à 34,0 %, comparativement à 31,9 %.
- Une perte nette de 12,0 millions de dollars [(0,19) \$ par action] a été inscrite, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars (0,04 \$ par action) principalement en lien avec les avantages tangibles exigés par le CRTC et les coûts d'acquisition de NCC totalisant 37,7 millions de dollars.
- Le bénéfice net ajusté²⁾ a atteint 37,5 millions de dollars (0,57 \$ par action), contre 26,9 millions de dollars (0,50 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 79,3 % pour atteindre 34,8 millions de dollars, comparativement à 19,4 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾ se sont élevés à 38,2 millions de dollars, comparativement à 33,2 millions de dollars, en hausse de 15,0 %. Exclusion faite des impôts payés se rapportant à l'acquisition de NCC dont il est question plus haut, les flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾ se seraient chiffrés à 41,8 millions de dollars.

Notes :

1) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 9 mai 2019, la société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive Stingray Radio Inc. avait conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CIXL-FM et de CKYY-FM, stations de radio de Welland, en Ontario, auprès de Wellport Broadcasting Limited/RB Communications Ltd. La transaction est assujettie à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »).
- Le 29 mars 2019, la société s'est vue remettre deux prix prestigieux dans le cadre du World Radio Summit, un congrès annuel de l'industrie qui attire des radiodiffuseurs du monde entier, dans les catégories Groupe de radiodiffusion international de l'année et Programmateurs radio international de l'année.
- Le 28 mars 2019, la société a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui sera payable le 14 juin 2019 ou vers cette date aux actionnaires inscrits au registre en date du 31 mai 2019.
- Le 18 février 2019, la société a annoncé l'élargissement de son entente de distribution avec TELUS qui propose cinq nouvelles chaînes télé musicales à ses abonnés d'Optik TV de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec : Stingray Festival 4K, Stingray Now 4K, Stingray Hits!, PalmarèsADISQ par Stingray et Stingray Classica.
- Le 6 février 2019, la société a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$, ce qui représente une hausse de 8,3 % par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende a été versé le 15 mars 2019 aux actionnaires inscrits le 28 février 2019.
- Le 8 janvier 2019, la société a annoncé les impressionnants résultats des deux premières semaines (du 17 au 30 décembre 2018) de mesure d'écoute des chaînes audio télévisées Stingray Musique, effectuée par l'entreprise Numeris. Plus de 15 millions de Canadiens (41,4 % de la population de 2 ans et plus) et 41,6 % des adultes de 25 à 54 ans au pays (6,3 millions de personnes) ont syntonisé les chaînes audio Stingray Musique. La chaîne des Fêtes de langue anglaise Stingray Musique a à elle seule été écoutée par plus de 7,2 millions de Canadiens (2 ans et plus) et la chaîne des Fêtes de langue française Stingray Musique a pour sa part rejoint plus de 1,9 million de Canadiens (2 ans et plus). Stingray Musique a représenté 14,2 % des parts de l'univers audio chez la population canadienne de 2 ans et plus et 12,8 % des parts de marché audio mesurées par Numeris pour les 25 à 54 ans au pays.
- Le 7 janvier 2019, la société a annoncé que sa filiale entièrement détenue Stingray Radio Inc. avait conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta, auprès de Golden West Broadcasting Ltd. La transaction est assujettie à l'approbation du CRTC. Si la transaction est approuvée, la clôture devrait avoir lieu en milieu d'année 2019.
- Le 2 janvier 2019, la société a annoncé qu'elle mettait fin à ses démarches préalablement annoncées visant à acquérir Music Choice.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois				12 mois					
	31 mars 2019 T4 2019		31 mars 2018 T4 2018		31 mars 2019 Exercice 2019		31 mars 2018 Exercice 2018		31 mars 2017 Exercice 2017	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	72 730	100,0 %	34 223	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %	101 501	100,0 %
Produits récurrents ¹⁾	34 534	47,5 %	30 734	89,8 %	129 345	60,8 %	111 790	85,9 %	87 612	86,3 %
Produits	72 730	100,0 %	34 223	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %	101 501	100,0 %
Charges d'exploitation	51 250	70,5 %	23 724	69,2 %	142 877	67,3 %	92 239	70,8 %	70 977	70,0 %
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	0,0 %	–	0,0 %	25 306	11,9 %	–	0,0 %	–	0,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	9 978	13,7 %	5 613	16,4 %	31 133	14,6 %	21 287	16,3 %	17 168	16,9 %
Charges financières (produits financiers), montant net ²⁾	2 259	3,1 %	(378)	(1,1) %	12 298	5,8 %	3 174	2,4 %	2 036	2,0 %
Variation de la juste valeur des placements	336	0,5 %	(421)	(1,2) %	(565)	(0,3) %	600	0,5 %	(408)	(0,4) %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	4,3 %	1 396	4,1 %	16 817	7,9 %	10 631	8,2 %	4 607	4,5 %
Bénéfice (perte) avant impôts	5 775	7,9 %	4 289	12,6 %	(15 216)	(7,2) %	2 283	1,8 %	7 121	7,0 %
Impôts	1 833	2,5 %	(385)	(1,1) %	(3 228)	(1,5) %	(13)	0,0 %	(3 596)	(3,6) %
Bénéfice net (perte nette)	3 942	5,4 %	4 674	13,7 %	(11 988)	(5,7) %	2 296	1,8 %	10 717	10,6 %
BAIIA ajusté³⁾	22 407	30,8 %	11 752	34,3 %	72 234	34,0 %	41 524	31,9 %	33 864	33,4 %
Bénéfice net ajusté³⁾	12 534	17,2 %	9 732	28,4 %	37 536	17,7 %	26 858	20,6 %	27 310	26,9 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés³⁾	10 527	14,5 %	11 066	32,3 %	38 171	18,0 %	33 181	25,5 %	26 511	26,1 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 613	18,7 %	10 675	31,2 %	34 753	16,3 %	19 385	14,9 %	22 766	22,4 %
Dettes nettes³⁾	357 821	–	35 265	–	357 821	–	35 265	–	35 178	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté³⁾⁴⁾⁵⁾	3,13x	–	0,85x	–	3,13x	–	0,85x	–	1,04x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,06	–	0,08	–	(0,19)	–	0,04	–	0,21	–
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué	0,06	–	0,08	–	(0,19)	–	0,04	–	0,21	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ³⁾	0,18	–	0,17	–	0,58	–	0,50	–	0,53	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ³⁾	0,18	–	0,17	–	0,57	–	0,50	–	0,53	–
Produits par secteur										
Diffusion et musique pour entreprises	38 718	53,2 %	34 223	100,0 %	146 741	69,0 %	130 214	100,0 %	101 501	100,0 %
Radio	34 012	46,8 %	–	0,0 %	65 227	30,7 %	–	0,0 %	–	0,0 %
Siège social	–	0,0 %	–	0,0 %	682	0,3 %	–	0,0 %	–	0,0 %
Produits	72 730	100,0 %	34 223	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %	101 501	100,0 %
Produits par région										
Canada	47 318	65,0 %	13 658	39,9 %	121 919	57,3 %	59 248	45,5 %	56 129	55,3 %
États-Unis	9 351	12,9 %	8 331	24,3 %	34 439	16,2 %	25 294	19,4 %	13 609	13,4 %
Autres pays	16 061	22,1 %	12 234	35,8 %	56 292	26,5 %	45 672	35,1 %	31 763	31,3 %
Produits	72 730	100,0 %	34 223	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %	101 501	100,0 %

Notes :

- 1) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Les intérêts payés durant le T4 2019 ont été de 4,4 millions de dollars (0,4 million de dollars au T4 2018) et de 10,0 millions de dollars pour l'exercice 2019 (1,4 million de dollars pour l'exercice 2018 et 1,1 million de dollars pour l'exercice 2017).
- 3) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 28 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 33.
- 4) Aux 31 mars 2018 et 2017 : le ratio dette nette/BAIIA ajusté correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 5) Au 31 mars 2019 : le BAIIA ajusté pro forma est calculé selon le BAIIA ajusté de l'exercice 2019 de la société (72,2 millions de dollars) et le BAIIA ajusté sur les 12 derniers mois sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (42,0 millions de dollars compte tenu de synergies de 5,8 millions de dollars). Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 28 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 33.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 28.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)	T4 2019	T4 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Bénéfice net (perte nette)	3 942	4 674	(11 988)	2 296
Charges financières (produits financiers), montant net	2 259	(378)	12 298	3 174
Variation de la juste valeur des placements	336	(421)	(565)	600
Impôts	1 833	(385)	(3 228)	(13)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 791	1 019	7 703	3 062
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7 187	4 594	23 430	18 225
Rémunération fondée sur des actions	297	473	1 093	1 325
Charges liées aux unités d'actions inaccessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	630	780	1 368	2 224
Avantages tangibles exigés par le CRTC	-	-	25 306	-
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	1 396	16 817	10 631
BAIIA ajusté	22 407	11 752	72 234	41 524
Charges financières (produits financiers), montant net	(2 259)	378	(12 298)	(3 174)
Impôts	(1 833)	385	3 228	13
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(2 791)	(1 019)	(7 703)	(3 062)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions inaccessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(2 990)	(1 764)	(17 925)	(8 443)
Bénéfice net ajusté	12 534	9 732	37 536	26 858

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)	T4 2019	T4 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 631	10 675	34 753	19 385
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 935)	(846)	(7 623)	(4 546)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(669)	(406)	(3 671)	(2 403)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 742)	(1 166)	(6 164)	(2 013)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(1 890)	1 413	4 059	12 127
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	1 396	16 817	10 631
Flux de trésorerie disponibles ajustés	10 527	11 066	38 171	33 181

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

	31 mars 2019	31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)		
Facilités de crédit	312 955	38 627
Dette subordonnée	49 539	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 673)	(3 362)
Dette nette	357 821	35 265

RÉSULTATS FINANCIERS DES TRIMESTRES ET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2019 ET 2018

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	47 318	13 658	246,4	121 919	59 248	105,8
États-Unis	9 351	8 331	12,2	34 439	25 294	36,2
Autres pays	16 061	12 234	31,3	56 292	45 672	23,3
Produits	72 730	34 223	112,5	212 650	130 214	63,3

Échelle mondiale

Les produits du quatrième trimestre de 2019 ont progressé de 38,5 millions de dollars, ou 112,5 %, pour atteindre 72,7 millions de dollars, en comparaison de 34,2 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de NCC, conjuguée à l'acquisition de DJ Matic ainsi qu'à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande.

Les produits de l'exercice 2019 ont augmenté de 82,5 millions de dollars, ou 63,3 %, pour s'établir à 212,7 millions de dollars, comparativement à 130,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette augmentation s'explique surtout par l'acquisition de NCC, conjuguée aux acquisitions de DJ Matic, de Qello Concerts et de Novramedia ainsi qu'à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancés par la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Après l'acquisition de NCC au troisième trimestre de 2019, la société a procédé à la réorganisation de ses processus de communication de l'information financière, de sorte que le principal décideur opérationnel évalue dorénavant la performance financière de la société en fonction de deux secteurs distincts : le secteur Diffusion et musique pour entreprises et le secteur Radio. Les secteurs d'exploitation rendent compte de la gestion que fait la société de ses activités, de ses ressources et de ses actifs et de la manière dont elle mesure sa performance.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 33,6 millions de dollars, ou 246,4 %, passant de 13,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 à 47,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition de NCC et de Novramedia.

Les produits générés au Canada ont augmenté de 62,8 millions de dollars, ou 105,8 %, pour s'établir à 122,0 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 59,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette augmentation découle surtout de l'acquisition de NCC et de Novramedia, partiellement contrebalancée par la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 1,1 million de dollars, ou 12,2 %, pour s'établir à 9,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 8,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande.

Les produits générés aux États-Unis ont progressé de 9,1 millions de dollars, ou 36,2 %, passant de 25,3 millions de dollars pour l'exercice 2018 à 34,4 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette augmentation découle essentiellement de l'acquisition de Qello Concerts et de la croissance interne des services de vidéo sur demande.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont élevés à 16,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 3,9 millions de dollars, ou 31,3 %, comparativement à ceux de 12,2 millions de dollars inscrits au quatrième trimestre de 2018. Les produits générés dans les autres pays pour l'exercice 2019 ont augmenté de 10,6 millions de dollars, ou 23,3 %, pour atteindre 56,3 millions de dollars, contre 45,7 millions de dollars pour l'exercice 2018. Pour les deux périodes, les

augmentations sont principalement attribuables à l'acquisition de DJ Matic et à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 27,6 millions de dollars, ou 116,0 %, passant de 23,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 à 51,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. Les charges d'exploitation ont augmenté de 50,7 millions de dollars, ou 54,9 %, pour s'établir à 142,9 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 92,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. Pour les deux périodes, les augmentations découlent essentiellement de l'acquisition de NCC et de DJ Matic et de la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 22,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, contre 11,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, soit une hausse de 10,6 millions de dollars, ou 90,7 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 30,8 %, contre 34,3 % au quatrième trimestre de 2018. L'augmentation du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à l'acquisition de NCC et aux autres acquisitions réalisées au cours des exercices 2019 et 2018. La baisse de la marge du BAIIA ajusté découle essentiellement du nouveau secteur Radio, dont la marge du BAIIA ajusté est plus modeste, particulièrement au quatrième trimestre en raison du caractère saisonnier normal des activités.

Le BAIIA ajusté a progressé de 30,7 millions de dollars, ou 74,0 %, pour s'établir à 72,2 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 41,5 millions de dollars pour l'exercice 2018. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 34,0 %, comparativement à 31,9 % pour l'exercice 2018. L'augmentation du BAIIA ajusté découle principalement de l'acquisition de NCC et des autres acquisitions réalisées au cours des exercices 2019 et 2018. L'augmentation de la marge du BAIIA ajusté est principalement attribuable à la contrepassation de certaines charges à payer, ce qui a contribué favorablement au BAIIA ajusté du secteur Radio au troisième trimestre de 2019.

Avantages tangibles exigés par le CRTC

Le 23 octobre 2018, le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de NCC. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 31,0 millions de dollars sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. Au troisième trimestre de 2019, la société a comptabilisé une charge de 25,3 millions de dollars qui reflète la juste valeur de la série de paiements, calculée selon un taux d'actualisation de 5,70 %, soit le taux d'intérêt effectif de la société majoré d'une prime de risque. Aucune charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC n'a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2019 et à l'exercice 2018.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières pour le quatrième trimestre de 2019 a atteint 2,3 millions de dollars, en hausse par rapport au montant net des produits financiers de 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés et de l'incidence négative du change, ce qui a été atténué par la radiation du solde à payer sur une acquisition et par la variation positive de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Le montant net des charges financières pour l'exercice 2019 a augmenté pour s'établir à 12,3 millions de dollars, en comparaison de 3,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et de l'incidence négative du change, ce qui a été atténué par la radiation du solde à payer sur une acquisition et par la variation positive de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Note:

(1) Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS aux pages 28 et 33.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte liée à la juste valeur de 0,3 million de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, comparativement à un profit de 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de 2018. Un profit lié à la juste valeur de 0,6 million de dollars a été comptabilisé pour l'exercice 2019, en comparaison d'une perte liée à la variation de la juste valeur de 0,6 million de dollars pour l'exercice 2018. Ces variations ont trait à la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2019	2018	Variation (en \$)	2019	2018	Variation (en \$)
Coûts d'acquisition	2 564	648	1 916	13 738	1 963	11 775
Frais juridiques	453	631	(178)	2 099	8 373	(6 274)
Charges de restructuration et autres charges	115	117	(2)	980	295	685
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	1 396	1 736	16 817	10 631	6 186

Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges ont augmenté pour s'établir à 3,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 1,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de 2018. Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges ont augmenté pour atteindre 16,8 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 10,6 millions de dollars pour l'exercice 2018. Pour les deux périodes, les hausses sont principalement attribuables à l'acquisition de NCC, partiellement contrebalancée par la baisse des frais juridiques liés aux litiges opposant la société à Music Choice.

Note:

(1) Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS aux pages 28 et 33.

Impôts

Une charge d'impôts de 1,8 million de dollars a été comptabilisée dans le résultat global au quatrième trimestre de 2019, en comparaison d'un recouvrement d'impôts de 0,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2018. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 31,7 % pour le quatrième trimestre de 2019, en comparaison de (9,0) % pour le quatrième trimestre de 2018. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net (à la perte nette) avant impôts.

Un recouvrement d'impôts de 3,2 millions de dollars a été comptabilisé dans le résultat global pour l'exercice 2019, en comparaison de nul pour l'exercice 2018. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,2 % pour l'exercice 2019, en comparaison de (0,6) % pour l'exercice 2018. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net (à la perte nette) avant impôts.

Pour l'exercice 2019, des frais d'émission d'actions de 6,7 millions de dollars (2,3 millions de dollars pour l'exercice 2018) ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite d'impôts de 1,8 million de dollars (0,6 million de dollars pour l'exercice 2018).

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

Un bénéfice net de 3,9 millions de dollars (0,06 \$ par action) a été inscrit au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 4,7 millions de dollars (0,08 \$ par action) au quatrième trimestre de 2018. Cette diminution est attribuable essentiellement à la hausse des charges d'intérêts, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la charge d'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des coûts d'acquisition, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par l'amélioration des résultats d'exploitation et la radiation du solde à payer sur une acquisition.

La perte nette s'est chiffrée à 12,0 millions de dollars [(0,19) \$ par action] pour l'exercice 2019, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars (0,04 \$ par action) pour l'exercice 2018. Cette diminution est imputable principalement à la charge de 25,3 millions de dollars se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC, de la hausse des coûts d'acquisition, des charges d'intérêts et de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par la progression des résultats d'exploitation, par la diminution des frais juridiques liés aux litiges opposant la société à Music Choice et par la radiation du solde à payer sur une acquisition.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 12,5 millions de dollars (0,18 \$ par action) pour le quatrième trimestre de 2019, comparativement à 9,7 millions de dollars (0,17 \$ par action) pour le quatrième trimestre de 2018. La hausse reflète de meilleurs résultats d'exploitation et la radiation du solde à payer sur une acquisition, ayant été partiellement neutralisés par la hausse des charges d'intérêts, de la charge d'impôt sur le résultat, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et de la dotation aux amortissements.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 37,5 millions de dollars (0,57 \$ par action) pour l'exercice 2019, comparativement à 26,9 millions de dollars (0,50 \$ par action) pour l'exercice 2018. L'augmentation est attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation, partiellement neutralisée par la hausse des charges d'intérêts, de la charge d'impôt sur le résultat et de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits	38 718	34 223	13,1	146 741	130 214	12,7
Charges d'exploitation	24 069	21 330	12,8	93 913	84 301	11,4
BAIIA ajusté ¹⁾	14 649	12 893	13,6	52 828	45 913	15,1
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	37,8 %	37,7 %	0,4	36,0 %	35,3 %	2,1

Produits

Au quatrième trimestre de 2019, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 4,5 millions de dollars, ou 13,1 %, passant de 34,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 à 38,7 millions de dollars. Cette augmentation s'explique surtout par l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia et par les produits liés aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande. Au cours du trimestre, les activités existantes excluant les ventes non récurrentes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique ont affiché une croissance interne de 4,6 %.

Les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour l'exercice 2019 ont progressé de 16,5 millions de dollars, ou 12,7 %, pour atteindre 146,7 millions de dollars, comparativement à 130,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. L'augmentation découle essentiellement de l'acquisition de DJ Matic, de Qello Concerts et de Novramedia ainsi que de la croissance interne des applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancés par la diminution des ventes non récurrentes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique. Les activités existantes excluant les ventes non récurrentes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique ont affiché une croissance interne de 4,4 %.

BAIIA ajusté¹⁾

Au quatrième trimestre de 2019, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 1,7 million de dollars, ou 13,6 %, pour s'établir à 14,6 millions de dollars, comparativement à 12,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Cette augmentation s'explique surtout par les produits liés aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande ainsi que par l'acquisition de DJ Matic.

Le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour l'exercice 2019 a augmenté de 6,9 millions de dollars, ou 15,1 %, pour s'établir à 52,8 millions de dollars, comparativement à 45,9 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette augmentation s'explique surtout par l'acquisition de Qello Concerts, de DJ Matic et de Novramedia et, dans une moindre mesure, par les produits liés aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande. L'augmentation de la marge du BAIIA ajusté découle surtout du fléchissement des ventes non récurrentes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique enregistrée pour l'exercice 2019, qui tendent à dégager une marge moins élevée.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits	34 012	–	–	65 227	–	–
Charges d'exploitation	25 094	–	–	41 209	–	–
BAIIA ajusté ¹⁾	8 918	–	–	24 018	–	–
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	26,2 %	–	–	36,8 %	–	–

Produits

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 34,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 et à 65,2 millions de dollars pour l'exercice 2019, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC depuis la date de conclusion de la transaction, soit le 26 octobre 2018.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Radio s'est établi à 8,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019 et à 24,0 millions de dollars pour l'exercice 2019, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC depuis la date de conclusion de la transaction, soit le 26 octobre 2018.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits	–	–	–	682	–	–
Charges d'exploitation	2 087	2 394	(12,8)	7 755	7 938	(2,3)
<i>Ajustements :</i>						
Rémunération fondée sur des actions	(297)	(473)	(37,2)	(1 093)	(1 325)	(17,5)
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(630)	(780)	(19,2)	(1 368)	(2 224)	(38,5)
BAIIA ajusté ¹⁾	(1 160)	(1 141)	1,7	(4 612)	(4 389)	5,1

Le secteur Siège social a tiré ses produits des activités d'exploitation de l'hôtel ayant été acquis dans le cadre de l'acquisition de NCC. Les charges du siège social sont liées aux fonctions du siège social et aux activités d'exploitation de l'hôtel. L'hôtel a été cédé le 28 décembre 2018. Aucun profit ni aucune perte à la cession n'a été comptabilisé dans les résultats puisque les actifs et les passifs ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais de la répartition du prix d'achat de NCC.

Produits

Les produits générés par le secteur Siège social se sont élevés à 0,7 million de dollars pour l'exercice 2019, ce qui est attribuable aux activités d'exploitation de l'hôtel. Les produits générés par le secteur Siège social ont été nuls au quatrième trimestre de 2019 par suite de la cession de l'hôtel le 28 décembre 2018.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les produits nets des activités d'exploitation de l'hôtel et les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. Au cours du quatrième trimestre de 2018 et de l'exercice 2018, la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées ont été supérieures en raison de la valeur plus élevée du cours de l'action de la société.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 29,7 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2018 à 72,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. La diminution des produits au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la baisse des produits non récurrents se rapportant à l'affichage numérique. Ces augmentations enregistrées au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 découlent essentiellement de l'acquisition de NCC le 26 octobre 2018.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 9,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2018 à 22,4 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats. L'augmentation au troisième trimestre de 2019 est surtout attribuable à l'acquisition de NCC et aux autres acquisitions réalisées au cours des exercices 2019 et 2018, ainsi qu'à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2019 découle essentiellement du caractère saisonnier normal des activités du secteur Radio et de la contrepassation de certaines charges à payer, ce qui a contribué positivement au BAIIA ajusté¹⁾ du secteur Radio au troisième trimestre de 2019.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 0,3 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2018 à un bénéfice net de 3,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. La perte nette enregistrée au deuxième trimestre de 2018 est principalement attribuable aux frais juridiques et aux charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts. Au troisième trimestre de 2018, le bénéfice net était essentiellement attribuable à la progression des résultats d'exploitation et à la baisse des frais juridiques, partiellement contrebalancés par la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et par l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles par rapport au deuxième trimestre de 2018. Au quatrième trimestre de 2018, l'accroissement du bénéfice net tient principalement à la hausse du montant net des produits financiers et du recouvrement d'impôts. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2019 a trait essentiellement à la charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC, à la hausse des intérêts et à l'augmentation des coûts d'acquisition, partiellement contrebalancés par la progression des résultats d'exploitation. L'augmentation enregistrée au quatrième trimestre de 2019 est attribuable principalement à l'absence d'une charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC, à la baisse des coûts d'acquisition et à la radiation du solde à payer sur une acquisition, ayant été partiellement neutralisées par la hausse des impôts sur le résultat et par la baisse des résultats d'exploitation.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017
	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	38 718	38 875	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222	29 670
Radio	34 012	31 215	–	–	–	–	–	–
Siège social	–	682	–	–	–	–	–	–
Total des produits	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222	29 670
Produits par région								
Canada	47 318	46 738	14 222	13 641	13 658	16 219	14 833	14 538
États-Unis	9 351	8 834	8 069	8 185	8 331	7 037	5 222	4 704
Autres pays	16 061	15 200	12 401	12 630	12 234	11 843	11 167	10 428
Total des produits	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222	29 670
BAIIA ajusté¹⁾	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452	9 169
Bénéfice net (perte nette)	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737	(3 395)	280
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,06	(0,26)	0,01	0,02	0,08	0,01	(0,07)	0,01
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	0,06	(0,26)	0,01	0,02	0,08	0,01	(0,07)	0,01
Bénéfice net ajusté¹⁾	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407	5 703
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,18	0,18	0,12	0,10	0,17	0,11	0,10	0,11
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,18	0,18	0,12	0,10	0,17	0,11	0,10	0,11
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 631	9 160	5 186	6 776	10 675	6 589	2 710	(589)
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	10 527	15 998	5 448	6 198	11 066	8 022	6 853	7 240
Dividende trimestriel	0,065	0,065	0,06	0,06	0,055	0,055	0,05	0,05

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2019	2018	2018	2018	2018	2017	2017	2017
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2019	2019	2019	2019	2018	2018	2018	2018
Bénéfice net (perte nette)	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737	(3 395)	280
Charges financières (produits financiers), montant net	2 259	7 208	910	1 921	(378)	1 746	1 269	537
Variation de la juste valeur des placements	336	(840)	436	(497)	(421)	(110)	697	434
Impôts	1 833	(6 117)	567	489	(385)	849	(941)	464
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 791	2 469	1 274	1 169	1 019	704	718	621
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7 187	6 401	5 255	4 587	4 594	4 582	4 508	4 541
Rémunération fondée sur des actions	297	263	358	175	473	346	312	194
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	630	(147)	518	367	780	422	709	313
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	25 306	–	–	–	–	–	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875	5 575	1 785
BALIA ajusté	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452	9 169
Charges financières (produits financiers), montant net	(2 259)	(7 208)	(910)	(1 921)	378	(1 746)	(1 269)	(537)
Impôts	(1 833)	6 117	(567)	(489)	385	(849)	941	(464)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(2 791)	(2 469)	(1 274)	(1 169)	(1 019)	(704)	(718)	(621)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(2 990)	(11 263)	(1 970)	(1 702)	(1 764)	(1 836)	(2 999)	(1 844)
Bénéfice net ajusté	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407	5 703

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2019	2018	2018	2018	2018	2017	2017	2017
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2019	2019	2019	2019	2018	2018	2018	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 631	9 160	5 186	6 776	10 675	6 589	2 710	(589)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 935)	(1 972)	(1 488)	(2 228)	(846)	(2 188)	(705)	(807)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(669)	(1 272)	(1 383)	(347)	(406)	(593)	(1 000)	(404)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 742)	(1 827)	(1 390)	(1 205)	(1 166)	(847)	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(1 890)	1 180	3 189	1 580	1 413	3 186	273	7 255
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875	5 575	1 785
Flux de trésorerie disponibles ajustés	10 527	15 998	5 448	6 198	11 066	8 022	6 853	7 240

Note :

- 1) Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS aux pages 28 et 33.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES ET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		12 mois	
	2019	2018	2019	2018
Activités d'exploitation	13 631	10 675	34 753	19 385
Activités de financement	(9 717)	3 599	450 140	19 698
Activités d'investissement	(4 346)	(15 429)	(483 852)	(41 583)
Variation nette de la trésorerie	(432)	(1 155)	1 311	(2 500)
Trésorerie – à l'ouverture de la période	5 105	4 517	3 362	5 862
Trésorerie – à la clôture de la période	4 673	3 362	4 673	3 362
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	10 527	11 066	38 171	33 181

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 13,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en comparaison de 10,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. La hausse s'explique avant tout par la progression des résultats d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts payés et des impôts sur le résultat payés en lien avec l'impôt exigible pris en compte dans le bilan d'ouverture de NCC à la date d'acquisition.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 34,8 millions de dollars pour l'exercice 2019, en comparaison de 19,4 millions de dollars pour l'exercice 2018. La hausse s'explique avant tout par la progression des résultats d'exploitation et la baisse des frais juridiques, partiellement contrebalancées par l'augmentation des coûts d'acquisition, des intérêts payés et des impôts payés.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 9,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 3,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. La variation nette se rapporte avant tout aux remboursements sur la facilité de crédit renouvelable et au versement d'un dividende plus élevé, contrebalancés par des remboursements moindres sur les autres créditeurs.

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 450,1 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 19,7 millions de dollars pour l'exercice 2018. La variation nette tient essentiellement à l'acquisition de NCC, laquelle a été financée au moyen des facilités de crédit, d'une dette subordonnée et de l'émission d'actions. La société a également réglé d'autres créditeurs liés à des acquisitions antérieures et versé un dividende plus élevé.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 4,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 15,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. La variation nette découle surtout du nombre moins élevé d'acquisitions d'entreprises et d'actifs comparativement au quatrième trimestre de 2018.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 483,6 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à 41,6 millions de dollars pour l'exercice 2018. La variation nette découle surtout des acquisitions de NCC et de DJ Matic, contrebalancées en partie par le produit de la cession de certains actifs non essentiels qui étaient auparavant détenus par NCC.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au quatrième trimestre de 2019 se sont élevés à 10,5 millions de dollars, comparativement à 11,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation des intérêts payés, aux impôts sur le résultat payés en lien avec l'impôt exigible pris en compte dans le bilan d'ouverture de NCC à la date d'acquisition et à l'augmentation des dépenses d'investissement, facteurs contrebalancés en partie par l'amélioration des résultats d'exploitation. Exclusion faite des impôts payés se rapportant à l'acquisition de NCC, les flux de trésorerie disponibles ajustés se seraient chiffrés à 14,1 millions de dollars.

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés pour l'exercice 2019 se sont élevés à 38,2 millions de dollars, comparativement à 33,2 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à la progression des résultats d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation des intérêts payés et des dépenses d'investissement et par les impôts sur le résultat payés en partie en lien avec l'acquisition de NCC dont il est question plus haut. Exclusion faite des impôts payés se rapportant à l'acquisition de NCC, les flux de trésorerie disponibles ajustés se seraient chiffrés à 41,8 millions de dollars.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location d'immobilisations corporelles, les engagements relatifs aux licences de diffusion et les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit et de la dette subordonnée. Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles importantes non actualisées de la société au 31 mars 2019, y compris les paiements et engagements estimés au titre des contrats de location :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Engagements visant des contrats de location simple	14 216	22 850	2 096	39 162
Engagements relatifs aux licences de diffusion	6 347	23 327	7 681	37 355
Facilité de crédit	14 086	301 128	–	315 214
Dette subordonnée	–	50 000	–	50 000
Créditeurs et charges à payer	62 364	–	–	62 364
Autres passifs	16 186	35 035	12 808	64 029
Total des obligations	113 199	432 340	22 585	568 124

Licences de diffusion et redevances

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de 7 ans. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 28 et 33.

Ressources en capital

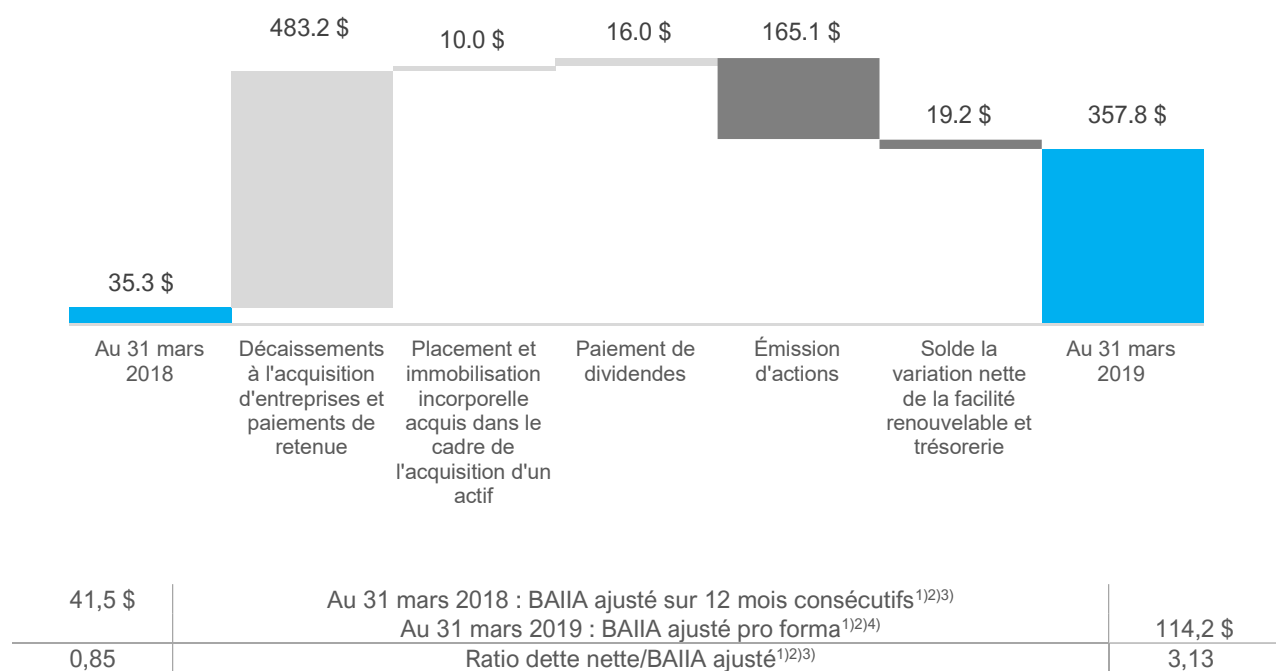
La société dispose d'une facilité de crédit comportant un montant autorisé d'un maximum de 450,0 millions de dollars et échéant en octobre 2021. La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant autorisé maximal de 300,0 millions de dollars et d'une facilité à terme non renouvelable de 150,0 millions de dollars.

Les sommes prélevées sur la facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens, sous forme de prêts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, en dollars américains, sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au TIOL, en euros ou en livres sterling, sous forme de prêts au TIOL ou en dollars australiens, sous forme de prêts au BBSY.

La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive (5,325 % au 31 mars 2019). De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % à 0,60 % (0,48 % au 31 mars 2019), fondées sur une clause financière restrictive, sur la portion inutilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, avec les ratios correspondants :

Variation de la dette nette⁽¹⁾⁽²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 28 et 33.
- 3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.
- 4) Au 31 mars 2019 : le BAIIA ajusté pro forma est calculé selon le BAIIA ajusté de l'exercice 2019 de la société (72,2 millions de dollars) et le BAIIA ajusté sur les 12 derniers mois sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (42,0 millions de dollars compte tenu de synergies de 5,8 millions de dollars). Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 28 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 33.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018	Variations	Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	68 861	35 444	33 417 ▲	Débiteurs liés à l'acquisition de NCC
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	65 111	54 355	10 756 ▲	Comptabilisation d'immobilisations incorporelles à la suite des acquisitions d'entreprises et d'actifs, contrebalancée en partie par des cessions et des radiations
Licences de diffusion	270 555	–	270 555 ▲	Comptabilisation de licences de diffusion à la suite de l'acquisition de NCC
Goodwill	332 132	98 467	233 665 ▲	Comptabilisation du goodwill à la suite des acquisitions de NCC, de DJ Matic et de Novramedia
Créditeurs et charges à payer	62 364	35 199	27 165 ▲	Créditeurs liés aux acquisitions de NCC et de DJ Matic
Autres passifs	59 769	28 087	31 682 ▲	Comptabilisation des avantages tangibles exigés par le CRTC et de l'obligation au titre des régimes de retraite découlant de l'acquisition de NCC et des contreparties conditionnelles reprises par suite des acquisitions of DJ Matic et de Novramedia, contrebalancée en partie par les réévaluations et paiements sur la contrepartie conditionnelle et les soldes à payer sur les acquisitions antérieures
Facilité de crédit	312 955	38 627	274 328 ▲	Financement des acquisitions de NCC, de DJ Matic et de Novramedia
Dette subordonnée	49 539	–	49 539 ▲	Financement de l'acquisition de NCC

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602 (le « brevet 602 »), 9,357,245 (le « brevet 245 »), 7,320,025 (le « brevet 025 ») et 9,351,045 (le « brevet 045 »). Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121 (le « brevet 121 »). La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA, Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le

3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet 602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le Patent Trial and Appeal Board (le « PTAB ») a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige (à savoir, les brevets 025, 045 et 245). Le 23 octobre 2017, la société a déposé une requête pour une révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 24 octobre 2017, Music Choice a demandé un jugement défavorable envers elle-même auprès du PTAB au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige (à savoir, le brevet 121), et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions inter partes. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision inter partes et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray. Le 26 mars 2018, le PTAB a rejeté la demande de révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 26 avril 2018, le PTAB a rendu un jugement défavorable contre Music Choice au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245 et a mis fin aux procédures. Le 19 juin 2018 et le 16 juillet 2018, le PTAB a tenu des auditions aux fins des procédures de révision inter partes amorcées. Le 20 septembre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 3 et 4 liées au brevet 025 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 était non brevetable comme il était prévu selon la demande de brevet américain No2002/0078456 A1 (Hudson). Le 11 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1 à 4 et 6 à 9 du brevet 045 et a statué qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et du brevet américain No 6,248,946 (Dwek). Le 17 octobre 2018, le PTAB a invalidé toutes les réclamations à l'égard du brevet 602. Le 24 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 6 et 10 à 12 du brevet 121 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 14 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet américain No 5,752,160. Puisque la réclamation 14 du brevet 121 n'est pas invoquée dans le litige, le brevet 121 n'est plus un enjeu dans le litige auprès de la cour de district. Le 21 novembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 du brevet 025 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet Hudson. Le 23 novembre 2018, les parties ont déposé un rapport de la situation conjoint avisant la cour de district du résultat des procédures et une motion conjointe proposant une ordonnance de réglementation des rôles. Le 26 novembre 2018, la Cour a levé la suspension et a rendu une ordonnance de réglementation des rôles modifiée. Le 12 décembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 du brevet 045 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et de Dwek. La communication préalable de la preuve supplémentaire est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. L'audience devrait débiter le 19 août 2019.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la common law découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de Stingray Music et de ses biens et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite Music Choice c. Stingray. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve supplémentaire est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. L'audience devrait débiter le 19 août 2019.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 6 à 15 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		12 mois	
	2019	2018	2019	2018
Avantages du personnel à court terme	1 246	1 188	4 497	4 350
Rémunération fondée sur des actions	124	271	630	921
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	234	195	811	557
Unités d'actions différées	193	263	–	911
	1 797	1 917	5 938	6 739

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	4 juin 2019	31 mars 2019
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	57 685 820	57 671 720
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(21 850)	(13 044)
Actions à droit de vote subalterne variable	623 629	637 729
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	76 229 097	76 237 903
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 104 100	2 104 100

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours de l'exercice 2019, 147 500 options ont été exercées, 280 773 options ont fait l'objet d'une renonciation et 567 146 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain et l'euro. Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice.

L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global. Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Par ailleurs, la société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu un swap de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société a conclu les swaps de taux d'intérêt suivants dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt :

(en milliers de dollars canadiens)

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe	Valeur nominale initiale	Passifs évalués à la valeur de marché au 31 mars 2019
25 octobre 2021	CAD	2,19 %	100 000	841
25 octobre 2024	CAD	2,29 %	100 000	2 157
				2 998

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles.

Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société. Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Les données démographiques de la clientèle de la société, y compris le risque de défaut au sein du secteur et dans le pays où le client exerce ses activités, ont moins d'incidence sur le risque de crédit. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés de la société conformément aux IFRS a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un aperçu des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent se révéler inexacts est présenté ci-après. Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de la période où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les domaines qui nécessitent des estimations ou jugements importants sont les suivants :

Estimation sur l'impôt exigible et la charge d'impôts

Pour calculer l'impôt exigible, la société doit faire des estimations importantes du fait qu'elle est assujettie aux lois fiscales de plusieurs territoires dans lesquelles elle exerce ses activités. Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et pourraient par conséquent se révéler différents des montants comptabilisés.

Comptabilisation de l'actif d'impôt différé aux fins des pertes fiscales reportées en avant

Pour calculer l'impôt différé, il faut recourir à des estimations afin de déterminer les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation. Les actifs d'impôt différé reflètent également l'avantage des pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin d'abaisser les impôts dans les années à venir. Les actifs d'impôt différé comprennent un montant qui se rapporte à des pertes fiscales reportées en avant de certaines filiales européennes et australiennes. Ces filiales ont subi des pertes au cours des derniers exercices précédant leur acquisition par la société, mais elles génèrent désormais un bénéfice imposable. La société a conclu que les actifs différés pourront être recouverts à l'aide du bénéfice imposable futur estimé selon les plans d'affaires et les prévisions budgétaires approuvées pour les filiales.

Estimation du coût des régimes de retraite à prestation définies et de la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle qui nécessite de formuler diverses hypothèses pouvant différer des résultats réels dans l'avenir. Parmi les hypothèses, citons l'établissement du taux d'actualisation, des taux de mortalité et des augmentations futures des prestations de retraite. En raison du caractère complexe de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de leurs échéances à long terme, l'obligation nette au titre du régime de retraite est très sensible aux variations de ces hypothèses.

La direction a recours aux services d'actuaire indépendants pour l'aider à calculer le taux d'actualisation approprié. La direction, avec le concours des actuaires, examine les taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations définies. Le taux de mortalité est fonction des tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont calculées en fonction des taux d'inflation futurs attendus.

Juste valeur estimée de certains placements

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle choisit une méthode d'évaluation et formule des hypothèses qui s'appuient pour l'essentiel sur la conjoncture qui prévaut à la clôture de chaque période de présentation de l'information.

Dépréciation estimée du goodwill et des licences de diffusion

Les licences de diffusion et le goodwill ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur des licences de diffusion et (ou) du goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente tient compte des données disponibles sur des transactions de vente irrévocables dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale portant sur des actifs similaires, des cours du marché observables ou des flux de trésorerie actualisés prévus diminués des coûts additionnels afférents à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité s'appuie sur un modèle des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget établi pour les cinq prochaines années et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la société ne s'est pas encore engagée ou d'importants investissements futurs qui amélioreront la performance de l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. La valeur

recouvrable est plus sensible au taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance servant à des fins d'extrapolation.

Estimation des justes valeurs de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises dans le cadre de regroupements d'entreprises

Le paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises relatifs à un regroupement d'entreprises donné dépend de la réalisation de cibles de croissance des produits au cours d'une période démarrant à la date de l'acquisition jusqu'au renouvellement des contrats avec les clients. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises a été estimée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Regroupements d'entreprises

En vertu de la méthode d'acquisition, à la date d'obtention du contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Selon la complexité du calcul de la valeur de certains actifs, la société utilise des techniques d'évaluation appropriées pour déterminer leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Ces évaluations se fondent généralement sur une projection du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus et sont étroitement liées aux hypothèses posées par la direction quant au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, lequel correspond au taux présumé qu'utiliserait un intervenant sur le marché.

Modifications comptables futures

IFRS 16, Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société adoptera l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. La norme établit de nouveaux principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet pour les deux parties à un contrat. L'IFRS 16 prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur pour ce qui est de l'ensemble des contrats de location et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs sous-jacents de faible valeur. Plus précisément, des preneurs sont tenus de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant leur droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant leur obligation de verser des paiements locatifs. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location seront initialement évalués à la valeur actualisée.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, la société constatera une augmentation importante des actifs et des passifs dans les états consolidés de la situation financière ainsi qu'une diminution des charges d'exploitation (en raison de l'exclusion des charges locatives associées aux contrats de location), une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations (suivant l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation) ainsi qu'une augmentation du montant net des charges financières (produits financiers) (du fait de la désactualisation de l'obligation locative).

La société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés cette nouvelle norme comptable portant sur les contrats de location.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2019 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 31 mars 2019.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2019 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 31 mars 2019.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 5 juin 2019 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Novramedia, de DJ Matic et de NCC acquises au cours de l'exercice 2019. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Le tableau suivant présente l'information financière de ces entités pour l'exercice 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	Novramedia	DJ Matic	NCC
Résultats d'exploitation			
Produits	3 456	5 525	65 909
Bénéfice net (perte nette)	813	(132)	(10 234)
Situation financière			
Actifs courants	768	3 577	13 176
Actifs non courants	43	6 037	314 321
Passifs courants	506	4 111	25 200
Passifs non courants	–	1 471	75 563

Événements postérieurs à la clôture

Entente visant l'acquisition d'une entreprise

Le 9 mai 2019, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition des actifs de deux stations de radio de Welland, en Ontario. La réalisation de cette acquisition est assujettie à l'approbation du CRTC.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe Stingray Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Stingray Inc. (l'« entité », auparavant Groupe Stingray Digital Inc.) qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates, les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.


En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.



Montréal, Canada

Le 5 juin 2019

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	2019	2018
Produits	6	212 650 \$	130 214 \$
Charges d'exploitation		142 877	92 239
Avantages tangibles exigés par le CRTC	20	25 306	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		31 133	21 287
Charges financières (produits financiers), montant net	8	12 298	3 174
Variation de la juste valeur des placements	16, 27	(565)	600
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	9	16 817	10 631
Bénéfice (perte) avant impôts		(15 216)	2 283
Recouvrement d'impôt	10	(3 228)	(13)
Bénéfice net (perte nette)		(11 988) \$	2 296 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	11	(0,19)	0,04
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	11	(0,19)	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	11	64 709 965	53 455 073
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	11	64 709 965	54 080 184

Résultat global

Bénéfice net (perte nette) (11 988) \$ 2 296 \$

Autres éléments du résultat global, après impôts

Éléments pouvant être reclassés en résultat net

Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger (2 450) 1 640

Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net

Perte de réévaluation sur les obligations au titre des régimes de retraite, déduction faite d'un recouvrement d'impôt de 62 \$ (120) –

Total des autres éléments du résultat global (2 570) 1 640

Résultat global total (14 558) \$ 3 936 \$

Le bénéfice net (la perte nette) est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 673 \$	3 362 \$
Créances clients et autres débiteurs	12	68 861	35 444
Impôts à recevoir		972	989
Stocks		2 624	1 784
Autres actifs courants		9 033	6 793
		86 163	48 372
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	50 326	11 135
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	14	65 111	54 355
Licences de diffusion	15	270 555	–
Goodwill	15	332 132	98 467
Placements	16	18 738	17 473
Autres actifs non courants		1 367	954
Actifs d'impôt différé	10	10 672	12 950
Total des actifs		835 064 \$	243 706 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit	18	14 086 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	17	62 364	35 199
Dividende à verser	22	4 956	3 097
Produits différés		1 634	1 530
Autres passifs courants	20	16 186	13 212
Impôts à payer		3 889	2 403
		103 115	55 441
Passifs non courants			
Facilité de crédit	18	298 869	38 627
Dettes subordonnées	19	49 539	–
Autres passifs	20	43 583	14 875
Passifs d'impôt différé	10	52 423	5 156
Total des passifs		547 529	114 099
Capitaux propres			
Capital social	22	337 714	146 354
Surplus d'apport		4 344	3 825
Déficit		(53 317)	(21 936)
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 206)	1 364
Total des capitaux propres		287 535	129 607
Engagements (<i>note 25</i>)			
Événements postérieurs à la clôture (<i>note 3</i>)			
Total du passif et des capitaux propres		835 064 \$	243 706 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)

	Capital social			Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant					
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$		2 872 \$	(10 299) \$	(325) \$	94 948 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 22)	85 198	301		(133)	–	–	168
Dividendes	–	–		–	(13 884)	–	(13 884)
Émission d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (note 22)	4 900 200	45 082		–	–	–	45 082
Frais d'émission d'actions, après impôts sur le résultat de 604 \$ (note 22)	–	(1 669)		–	–	–	(1 669)
Rémunération fondée sur des actions	–	–		1 039	–	–	1 039
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 22 et 24)	(6 011)	(60)		47	–	–	(13)
Bénéfice net	–	–		–	2 296	–	2 296
Autres éléments du résultat global	–	–		–	(49)	1 689	1 640
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354 \$		3 825 \$	(21 936) \$	1 364 \$	129 607 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 22)	147 500	618		(279)	–	–	339
Dividendes	–	–		–	(19 393)	–	(19 393)
Émission d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (note 22)	18 144 470	178 559		–	–	–	178 559
Émission d'actions à droit de vote multiple (note 22)	1 647 213	17 110		–	–	–	17 110
Frais d'émission d'actions, après impôts sur le résultat de 1 780 \$ (note 22)	–	(4 899)		–	–	–	(4 899)
Rémunération fondée sur des actions	–	–		941	–	–	941
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 22 et 24)	(7 033)	(28)		5	–	–	(23)
Perte réalisée à la vente d'actions propres détenues par la société	–	–		(148)	–	–	(148)
Perte nette	–	–		–	(11 988)	–	(11 988)
Autres éléments du résultat global	–	–		–	–	(2 570)	(2 570)
Solde au 31 mars 2019	76 237 903	337 714 \$		4 344 \$	(53 317) \$	(1 206) \$	287 535 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2019	2018
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		(11 988) \$	2 296 \$
Ajustements visant ce qui suit :			
Avantages tangibles exigés par le CRTC	20	25 306	–
Amortissement, disposition et radiation d'immobilisations corporelles	13	7 703	3 062
Amortissement d'immobilisations incorporelles	14	23 430	18 225
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		2 461	3 549
Charges d'intérêts et commissions d'attente	8	10 295	1 445
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	8	2 998	–
Variation de la juste valeur des placements	16	(565)	600
Quote-part des résultats d'une coentreprise	16	200	(96)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	8	534	3 196
Radiation du solde à payer sur l'acquisition d'entreprise	8	(4 264)	–
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	8	1 886	713
Recouvrement d'impôt		(3 228)	(13)
Intérêts payés		(9 950)	(1 374)
Impôts payés		(6 006)	(91)
		38 812	31 512
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	23	(4 059)	(12 127)
		34 753	19 385
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit		276 540	(2 413)
Augmentation de la dette subordonnée	19	50 000	–
Émission d'actions	22	165 111	45 082
Frais d'émission d'actions	22	(6 679)	(2 253)
Coûts de financement différés		(3 089)	–
Paiement de dividendes		(16 007)	(10 787)
Produit de l'exercice d'options sur actions	22	339	168
Produit de la cession d'actions propres détenues par une filiale		565	–
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	24	(199)	(77)
Remboursement d'autres passifs		(16 441)	(10 022)
		450 140	19 698
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	4	(473 624)	(29 417)
Cession d'actifs non essentiels	13	11 500	–
Placement dans une entreprise associée		–	(1 106)
Produit de la cession d'un placement		–	1 218
Acquisition d'un placement	16	(900)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 623)	(4 546)
Acquisition de matériel en vue de la location		–	(3 316)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		(3 100)	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(3 671)	(2 403)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(6 164)	(2 013)
		(483 582)	(41 583)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 311	(2 500)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3 362	5 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		4 673 \$	3 362 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Groupe Stingray Inc. (anciennement, Groupe Stingray Digital Inc.) (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur différentes plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu.

Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2018, la société a changé son nom pour Groupe Stingray Inc.

2. PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET FAITS SAILLANTS

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

- Le 26 novembre 2018, la société a conclu une entente avec Hector Broadcasting Company Limited visant l'acquisition des actifs de deux stations de radio situées à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, pour une contrepartie totale de 2 846 \$. Cette entente a donné lieu à la comptabilisation de licences de diffusion (*notes 4 et 15*) et d'un solde à payer sur les acquisitions d'entreprises (*note 4*).
- Le 13 novembre 2018, la société a conclu une convention de souscription avec Irving West, Limited (l'« investisseur ») aux termes de laquelle l'investisseur a souscrit un nombre total de 2 429 544 actions à droit de vote subalterne au prix de 10,29 \$ l'action à droit de vote subalterne, pour un produit brut total de 25 000 \$. Ce placement a donné lieu à une baisse de la facilité de crédit (*note 18*) et à une hausse du capital social (*note 22*).
- Le 26 octobre 2018, la société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote subalterne de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation (collectivement, les « actions de NCC ») de Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC ») au prix de 14,75 \$ l'action de NCC (le « prix d'acquisition »), pour une contrepartie totale de 484 252 \$. L'acquisition a été autorisée le 23 octobre 2018 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») et elle a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (*notes 4 et 15*) et de licences de diffusion (*notes 4 et 15*).
- Le 21 août 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a modifié sa facilité de crédit existante de 100 000 \$ (la « facilité de crédit ») en augmentant le montant autorisé maximal pour le porter à 450 000 \$ et en prorogeant l'échéance jusqu'au 26 octobre 2021 afin de financer l'acquisition de NCC. La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant autorisé maximal de 300 000 \$ et d'une facilité à terme non renouvelable de 150 000 \$. Se reporter à la *note 18* pour obtenir plus de précisions au sujet de la facilité de crédit.
- Le 11 juillet 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a conclu un emprunt d'un montant de 50 000 \$. L'emprunt vient à échéance le 26 octobre 2023. Se reporter à la *note 19* pour obtenir plus de précisions au sujet de la transaction.
- Le 12 octobre 2018, la société a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur de solutions médias en magasin aux entreprises ayant des clients en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Danemark, pour une contrepartie totale de 10 603 € (15 775 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (*notes 4 et 15*), d'immobilisations incorporelles (*notes 4 et 14*) et d'une contrepartie conditionnelle (*notes 4 et 20*).
- Le 1^{er} août 2018, la société a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Novramedia Inc., société torontoise chef de file en conception, création et mise en œuvre de solutions de médias numériques pour une contrepartie totale de 7 737 \$. Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (*notes 4 et 15*), d'immobilisations incorporelles (*notes 4 et 14*) et d'une contrepartie conditionnelle (*note 4*).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 9 mai 2019, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition des actifs de deux stations de radio de Welland, en Ontario. La réalisation de cette acquisition est assujettie à l'approbation du CRTC.

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

NEW GLASGOW

Le 26 novembre 2018, la société a acheté les actifs de deux stations de radio, CKEC-FM et CKEZ-FM, situées à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse (ce que l'on appelle l'acquisition de « New Glasgow »), auprès de Hector Broadcasting Company Limited, pour une contrepartie totale de 2 846 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis :	
Créances clients et autres débiteurs	237 \$
Immobilisations corporelles	676
Licences de diffusion	1 885
Actifs d'impôt différé	52
Goodwill	100
	2 950
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	104
	104
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 846 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	2 194
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	652
	2 846 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

NEWFOUNDLAND CAPITAL CORPORATION

Le 26 octobre 2018, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation pour une contrepartie totale de 484 252 \$, dont une tranche de 453 694 \$ a été versée en trésorerie, la tranche restante de 30 558 \$ ayant été réglée au moyen de l'émission de 3 887 826 actions à droit de vote subalterne de la société. NCC est un radiodiffuseur qui exploite des stations de radio dans l'ensemble du pays. Suite à l'acquisition, un goodwill de 219 138 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 33 224 \$. Le montant contractuel brut de ces créances est de 34 184 \$, montant dont une tranche de 960 \$ ne devrait pas être recouvrable.

Les résultats de l'acquisition de NCC pour l'exercice close le 31 mars 2019 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2019 se sont établis à 65 227 \$ et la perte nette, à 10 234 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à 162 701 \$ environ et le bénéfice net, à 35 624 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	909 \$
Créances clients et autres débiteurs	33 224
Autres actifs courants	1 768
Immobilisations corporelles	48 432
Licences de diffusion	268 670
Goodwill	219 138
Autres actifs non courants	1 325
Actifs d'impôt différé	2 045
	<hr/> 575 511
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	20 328
Impôts à payer	3 264
Autres passifs	10 712
Passifs d'impôt différé	56 955
	<hr/> 91 259
Actifs nets acquis à la juste valeur	<hr/> 484 252 \$ <hr/>
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	453 694
Capital social	30 558
	<hr/> 484 252 \$ <hr/>

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

DJ-MATIC

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions médias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10 603 € (15 775 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 12 339 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 1 088 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 7 473 € (11 118 \$) au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en octobre 2021, en fonction d'un ratio du BAIIA ajusté. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de DJ-Matic pour la période close le 31 mars 2019 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2019 se sont établis à 5 526 \$ et la perte nette, à 351 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à environ 11 050 \$ et la perte nette, à 753 \$.

	Chiffres provisaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 088
Stocks	312
Immobilisations corporelles	489
Immobilisations incorporelles	9 951
Autres actifs non courants	100
Goodwill	12 339
	24 822
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	5 821
Produits différés	652
Impôts à payer	30
Passifs d'impôt différé	2 544
	9 047
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 775 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	13 692
Contrepartie conditionnelle	2 083
	15 775 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

NOVRAMEDIA

Le 1^{er} août 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Novrmedia Inc. (« Novrmedia ») pour une contrepartie totale de 7 737 \$. Novrmedia est un fournisseur canadien de solutions médias numériques. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 431 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 754 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 2 500 \$ au cours des 12 mois à venir si certaines cibles liées aux produits sont respectées. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de Novrmedia pour la période close le 31 mars 2019 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2019 se sont établis à 2 628 \$ et la perte nette, à 643 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 3 942 \$ et la perte nette, de 1 543 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 \$
Créances clients et autres débiteurs	754
Stocks	863
Autres actifs courants	142
Immobilisations corporelles	50
Immobilisations incorporelles	5 827
Goodwill	3 431
	11 071
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	942
Produits différés	842
Passifs d'impôt différé	1 550
	3 334
Actifs nets acquis à la juste valeur	7 737 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	5 500
Fonds de roulement à recevoir	(171)
Contrepartie conditionnelle	2 408
	7 737 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Parallèlement à l'acquisition de NCC le 26 octobre 2018 (*note 4*), les secteurs d'exploitation de la société ont été modifiés et sont maintenant regroupés en deux secteurs : *Diffusion et musique pour entreprises* et *Radio*. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le BAIIA ajusté, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice (de la perte) avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux UAP et aux UAD, les avantages tangibles exigés par le CRTC, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements et les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Exercices clos	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	146 741	\$ 130 214	\$ 65 227	\$ –	682	\$ –	212 650	\$ 130 214
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	93 913	84 301	41 209	–	5 294	4 389	140 416	88 690
BAlIA ajusté	52 828	45 913	24 018	–	(4 612)	(4 389)	72 234	41 524
Rémunération fondée sur des actions					1 093	1 325	1 093	1 325
Charges liées aux UAP et UAD					1 368	2 224	1 368	2 224
Avantages tangibles exigés par le CRTC					25 306	–	25 306	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					31 133	21 287	31 133	21 287
Charges financières (produits financiers), montant net					12 298	3 174	12 298	3 174
Variation de la juste valeur des placements					(565)	600	(565)	600
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges					16 817	10 631	16 817	10 631
Bénéfice (perte) avant impôts							(15 216)	2 283
Impôts							(3 228)	(13)
Bénéfice net (perte nette)							(11 988) \$	2 296 \$
Total des actifs	262 713	\$ 243 706	\$ 572 351	\$ –	–	\$ –	\$ 835 064	\$ 243 706
Total des passifs ¹⁾	72 958	\$ 72 375	\$ 104 123	\$ –	\$ 370 448	\$ 41 724	\$ 547 529	\$ 114 099
Acquisition d'immobilisations corporelles	8 280	\$ 8 838	\$ 50 684	\$ –	–	\$ –	\$ 58 964	\$ 8 838
Acquisition d'immobilisations incorporelles	35 094	\$ 21 941	\$ –	\$ –	–	\$ –	\$ 35 094	\$ 21 941
Acquisition de licences de diffusion	–	\$ –	\$ 270 555	\$ –	–	\$ –	\$ 270 555	\$ –
Goodwill comptabilisé à l'acquisition d'entreprises	15 770	\$ 27 577	\$ 219 238	\$ –	–	\$ –	\$ 235 008	\$ 27 577

¹⁾ Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, la facilité de crédit et la dette subordonnée.

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill, comprend les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non.

Les actifs non courants de la société sont situés au Canada dans une proportion d'environ 78 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PRODUITS

Le 1^{er} avril 2018, la société a adopté l'IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée. Au moment de l'adoption de cette norme, la société n'avait pas d'ajustement cumulatif, et la méthode de comptabilisation des produits précédente a été appliquée de la même façon aux termes de la nouvelle norme. Cependant, la norme a une incidence sur la présentation brute ou nette de certains flux de produits relatifs aux applications pour les services grand public, telles que les applications mobiles. Aux termes de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, la société présentait les produits tirés d'applications sur une base nette. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits est fondée sur le principe fondamental du « transfert de contrôle » servant à déterminer le principal débiteur de l'obligation liée au service rendu. Dans ce contexte, la société est considérée comme le mandant et elle présente donc ces produits sur une base brute.

L'incidence sur les produits et les charges d'exploitation se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice clos le 31 mars 2018		
	Montants présentés	Ajustements	Montants retraités
Produits	126 953 \$	3 261 \$	130 214 \$
Charges d'exploitation	88 978 \$	3 261 \$	92 239 \$

MÉTHODE COMPTABLE

Contrats conclus avec des clients

La société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes suivantes énoncées dans l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* :

- 1) Identification du contrat avec un client
- 2) Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat
- 3) Détermination du prix de transaction correspondant à la contrepartie totale à recevoir du client
- 4) Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat, selon leur juste valeur respective
- 5) Comptabilisation des produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chacune des obligations de prestation

Les produits sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie attendue dans un contrat conclu avec un client, puis comptabilisés lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service a été transféré à un client.

Un actif sur contrat est pris en compte dans l'état consolidé de la situation financière lorsque des produits ont été générés sans avoir été facturés. Les actifs sur contrats sont présentés dans les autres actifs courants. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société a reçu une contrepartie avant que les produits ou les services n'aient été transférés à un client.

SECTEUR DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Abonnements

La société comptabilise des produits tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu au fil du temps, car le client reçoit et consomme la musique fournie au moment où elle est diffusée. Les produits tirés des solutions sur demande, qui englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts, sont également comptabilisés au fil du temps, car le client reçoit et consomme le produit sur demande au moment où il est diffusé. La société comptabilise les passifs sur contrats lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Projets de solutions médias

Quant aux projets de solutions médias, correspondant essentiellement à des accords intégrés, la société prend en compte chacun des produits et services lorsqu'ils ont été identifiés séparément et que le client peut tirer parti du produit ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Le montant total de la contrepartie attribuable est réparti entre chaque produit ou service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles en proportion de son prix de vente spécifique.

D'ordinaire, la société détermine les prix de vente spécifiques en fonction des prix observables pour des produits vendus séparément sans être assujettis à un contrat de services, ajustés pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et services similaires ne sont pas vendus séparément, la société recourt à la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. La société comptabilise les produits provenant de chacun des produits ou services lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies, soit à un moment précis pour ce qui est de la vente de matériel et au fil du temps pour les services musicaux.

SECTEUR RADIO

Le secteur Radio exploite des stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité. Les produits publicitaires sont pris en compte à un moment précis lorsque la publicité est diffusée sur les ondes des stations de radio de la société. Les produits sont comptabilisés déduction faite des commissions des agences étant donné que ces charges sont payées directement aux agences par les annonceurs.

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019	Secteurs à présenter			Total des produits
	Diffusion et musique pour entreprises	Radio	Siège social	
Par région				
Canada	56 010 \$	65 227 \$	682 \$	121 919 \$
États-Unis	34 439	–	–	34 439
Autres pays	56 292	–	–	56 292
	146 741	65 227	682	212 650
Par produit				
Abonnements ¹⁾	127 991	–	–	127 991
Solutions médias ²⁾	18 194	–	–	18 194
Publicité ³⁾	556	65 227	–	65 783
Autres	–	–	682	682
	146 741 \$	65 227 \$	682 \$	212 650 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis

³⁾ Comptabilisé généralement à un moment précis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018	Secteurs à présenter			Total des produits
	Diffusion et musique pour entreprises	Radio	Siège social	
Par région				
Canada	59 248 \$	– \$	– \$	59 248 \$
États-Unis	25 294	–	–	25 294
Autres pays	45 672	–	–	45 672
	130 214	–	–	130 214
Par produit				
Abonnements ¹⁾	113 024	–	–	113 024
Solutions médias ²⁾	17 190	–	–	17 190
	130 214 \$	– \$	– \$	130 214 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis

OBLIGATIONS DE PRESTATION PARTIELLEMENT REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits devant être comptabilisés dans l'avenir pour ce qui est des obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 mars 2019. Le tableau exclut i) les contrats dont la durée est d'un an ou moins et ii) les contreparties variables comme les produits fondés sur un nombre d'abonnés ou d'emplacements puisque ce nombre variera tout au long de la durée des contrats.

La partie non réglée du prix de transaction afférent aux obligations de prestation se rapporte aux services fournis chaque mois devant être comptabilisés au cours des trois prochaines années et par la suite.

	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Abonnements	380 \$	– \$	– \$	– \$	380 \$
Solutions médias	11 471	6 689	2 449	876	21 485
	11 851 \$	6 689 \$	2 449 \$	876 \$	21 865 \$

À l'adoption de l'IFRS 15 et à la transition vers cette norme, la société a choisi de recourir aux mesures de simplification suivantes et de ne pas présenter :

- les obligations de prestation partiellement remplies afférentes aux contrats d'une durée d'au plus un an;
- les obligations de prestation partiellement remplies dans le cas où les produits comptabilisés correspondent au montant qui a été facturé aux clients.

7. AUTRES INFORMATIONS

Le tableau suivant présente les charges selon leur nature :

	2019	2018
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	55 949 \$	34 688 \$
Recherche et développement	7 244	6 589
Coûts liés au matériel	5 849	6 618
Rémunération fondée sur des actions	1 093	1 325
Charges liées aux UAP et aux UAD	1 368	2 224

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	2019	2018
Charges d'intérêts et commissions d'attente	10 295 \$	1 445 \$
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	2 998	–
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	534	2 480
Radiation du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(4 264)	–
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	1 886	713
Perte (profit) de change	849	(1 464)
	12 298 \$	3 174 \$

9. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	2019	2018
Coûts d'acquisition	13 738 \$	1 963 \$
Frais juridiques	2 099	8 373
Charges de restructuration et autres charges	980	295
	16 817 \$	10 631 \$

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le recouvrement d'impôt se compose des éléments suivants :

	2019	2018
Impôt exigible :		
Exercice à l'étude	4 956 \$	1 905 \$
Ajustement lié à des exercices précédents	(331)	(284)
	4 625	1 621
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporaires	(8 635)	(254)
Ajustement lié à des exercices précédents	(242)	334
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	1 024	(1 714)
	(7 853)	(1 634)
Total du recouvrement d'impôt	(3 228) \$	(13) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant fait le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux prévu par la loi au Canada de 26,7 % (26,8 % – 2018) et du total de la charge d'impôts pour les exercices clos les 31 mars.

	2019	2018
Bénéfice avant impôts	(15 216) \$	2 283 \$
Impôts au taux combiné prévu par la loi au Canada (Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :	(4 063)	612
Incidence des écarts de taux de change	(1 798)	(873)
Impôts sur les charges non déductibles et produits non imposables	1 722	1 689
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	1 024	(1 714)
Autres	(113)	273
Total du recouvrement d'impôt	(3 228) \$	(13) \$

ESTIMATION IMPORTANTE

Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et les montants définitifs pourraient, par conséquent, se révéler différents des montants comptabilisés.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des principales composantes des différences temporaires donnant lieu à des actifs et passifs d'impôt différé.

	2019		2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1 117 \$	3 372 \$	1 184 \$	– \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	302	65 684	716	8 017
Coûts de financement	2 708	–	1 523	–
Pertes fiscales reportées en avant	11 424	–	11 416	–
Placements	–	1 973	–	1 897
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	9 490	–	845	–
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	1 308	–	1 127	–
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	–	–	729	–
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	1 776	–	–	–
Autres	1 233	80	256	88
Actifs et passifs d'impôt	29 358	71 109	17 796	10 002
Compensation des actifs et des passifs	(18 686)	(16 686)	(4 846)	(4 846)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net	10 672 \$	52 423 \$	12 950 \$	5 156 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

	Solde au 31 mars 2018	Montant comptabilisé dans la perte nette	Montant comptabilisé dans les capitaux propres	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2019
Immobilisations corporelles	1 184 \$	445 \$	– \$	– \$	(3 884) \$	(2 255) \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7 301)	(6)	–	291	(58 366)	(65 382)
Coûts de financement	1 523	(595)	1 780	–	–	2 708
Pertes fiscales reportées en avant	11 416	(672)	–	(534)	1 214	11 424
Placements	(1 897)	(76)	–	–	–	(1 973)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	845	8 645	–	–	–	9 490
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	1 127	181	–	–	–	1 308
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	729	(695)	–	(34)	–	–
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	–	(110)	62	–	1 824	1 776
Autres	168	736	–	(11)	260	1 153
	7 794 \$	7 853 \$	1 842 \$	(288) \$	(58 952) \$	(41 751) \$

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

	Solde au 31 mars 2017	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les capitaux propres	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2018
Immobilisations corporelles	392 \$	792 \$	– \$	– \$	– \$	1 184 \$
Immobilisations incorporelles et goodwill	(5 832)	1 362	–	(319)	(2 512)	(7 301)
Coûts de financement	1 554	(635)	604	–	–	1 523
Pertes fiscales reportées en avant	10 644	23	–	749	–	11 416
Placements	(1 981)	84	–	–	–	(1 897)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	1 002	(157)	–	–	–	845
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	835	292	–	–	–	1 127
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	924	(268)	–	73	–	729
Autres	(18)	141	–	45	–	168
	7 520 \$	1 634 \$	604 \$	548 \$	(2 512) \$	7 794 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société dispose de pertes d'exploitation fiscales reportées en avant de 92 964 \$ qui pourront servir à réduire son bénéfice imposable futur. Un avantage fiscal lié à une tranche de 32 637 \$ de ces pertes fiscales reportées en avant n'a pas été comptabilisé. Les actifs d'impôt différé se rapportant à ces éléments n'ont pas été comptabilisés puisqu'il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Le tableau suivant présente, aux 31 mars 2019 et 2018, les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales reportées en avant.

	2019				2018			
	Canada ¹⁾	Singapour	Suisse	Royaume-Uni	Singapour	Suisse	Royaume-Uni	
2019 ²⁾	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 221 \$	– \$	
2020	–	–	4 984	–	–	5 096	–	
2021	–	–	4 804	–	–	4 826	–	
2022	–	–	3 445	–	–	3 461	–	
2023	–	–	2 045	–	–	2 055	–	
2027	25	–	–	–	–	–	–	
2032	355	–	–	–	–	–	–	
2034	589	–	–	–	–	–	–	
2036	51	–	–	–	–	–	–	
2037	432	–	–	–	–	–	–	
2038	3 416	–	–	–	–	–	–	
2039	8 703	–	–	–	–	–	–	
Durée								
indéterminée	–	484	–	63 631	383	–	76 003	
	13 571 \$	484 \$	15 278 \$	63 631 \$	383 \$	19 659 \$	76 003 \$	

¹⁾ Représente des pertes d'exploitation fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes d'exploitation fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

²⁾ Ces pertes sont arrivées à échéance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société n'a pas comptabilisé de passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ni pour les exercices antérieurs étant donné que, pour le moment, elle ne prévoit pas que ces résultats non distribués se résorberont et deviendront imposables dans un avenir prévisible. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé lorsque la société prévoira récupérer ces résultats non distribués par un moyen fiscal, comme la vente d'un placement ou l'encaissement de dividendes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

	2019	2018
Bénéfice net (perte nette)	(11 988) \$	2 296 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	64 709 965	53 455 073
Effet dilutif des options sur actions	–	625 111
Nombre moyen pondéré, après dilution, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	64 709 965	54 080 184
Bénéfice par action – de base	(0,19) \$	0,04 \$
Bénéfice par action – dilué	(0,19) \$	0,04 \$

Au 31 mars 2019, 801 855 options d'achat d'actions étaient exclues du nombre moyen pondéré dilué d'actions à droit de vote subordonné, d'actions à droit de vote variable et d'actions à vote multiple, car leur effet aurait été antidilutif.

12. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2019	2018
Créances clients	62 833 \$	31 335 \$
Autres débiteurs	3 858	1 929
Taxes de vente à recevoir	863	1 570
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	1 307	610
	68 861 \$	35 444 \$

Les crédits d'impôt à recevoir d'un montant de 1 307 \$ (610 \$ – 2018) se composent des crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir des gouvernements provinciaux et fédéral, lesquels se rapportent aux dépenses de recherche et de développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme étant à recevoir sont assujettis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus pourraient être différents de ceux qui ont été comptabilisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Infrastructure de radiodiffusion	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Autres	Total
Coût :						
Solde au 31 mars 2017	1 382 \$	– \$	8 090 \$	5 990 \$	– \$	15 462 \$
Entrées	562	–	5 879	2 213	–	8 654
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	18	–	33	133	–	184
Cessions et radiations	–	–	(184)	(3)	–	(187)
Écarts de change	1	–	14	109	–	124
Solde au 31 mars 2018	1 963	–	13 832	8 442	–	24 237
Entrées	1 330	466	4 905	2 516	–	9 217
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	23 286	15 504	6 266	2 890	1 801	49 747
Cessions et radiations	(11 177)	–	(1 166)	(6)	–	(12 349)
Écarts de change	–	–	(135)	(114)	–	(249)
Solde au 31 mars 2019	15 402	15 970	23 702	13 728	1 801	70 603
Cumul de l'amortissement :						
Solde au 31 mars 2017	1 060	–	4 630	4 436	–	10 126
Amortissement pour l'exercice	273	–	1 322	1 370	–	2 965
Cessions et radiations	–	–	(86)	(4)	–	(90)
Écarts de change	1	–	25	75	–	101
Solde au 31 mars 2018	1 334	–	5 891	5 877	–	13 102
Amortissement pour l'exercice	1 050	715	3 451	2 051	188	7 455
Cessions et radiations	–	–	(252)	–	–	(252)
Écarts de change	3	–	52	(83)	–	(28)
Solde au 31 mars 2019	2 387 \$	715 \$	9 142 \$	7 845 \$	188 \$	20 277 \$
Valeur comptable nette :						
31 mars 2018	629 \$	– \$	7 941 \$	2 565 \$	– \$	11 135 \$
31 mars 2019	13 015 \$	15 255 \$	14 560 \$	5 883 \$	1 613 \$	50 326 \$

Le 28 décembre 2018, la société a sorti des actifs non essentiels, obtenus dans le cadre de l'acquisition de NCC (note 4), pour un produit total de 11 500 \$. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

	Immobilisations incorporelles développées en interne	Catalogue musical	Liste de clients et relations clients	Marques de commerce	Licences, applications Web et logiciels	Ententes de non- concurrence	Total
Coût :							
Solde au 31 mars 2017	– \$	10 393 \$	92 780 \$	7 228 \$	9 519 \$	5 221 \$	125 141 \$
Entrées	1 975	625	–	17	1 421	–	4 038
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	205	5 416	2 913	8 281	1 088	17 903
Écarts de change	–	20	1 089	360	214	179	1 862
Solde au 31 mars 2018	1 975	11 243	99 285	10 518	19 435	6 488	148 944
Entrées	6 223	469	–	2	3 522	–	10 216
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	555	–	13 140	–	63	2 020	15 778
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	–	–	–	–	9 100	9 100
Cessions et radiations	–	–	–	–	(2 538)	–	(2 538)
Écarts de change	6	(10)	(789)	(256)	(266)	(103)	(1 418)
Solde au 31 mars 2019	8 759	11 702	111 636	10 264	20 216	17 505	180 082
Cumul de l'amortissement :							
Solde au 31 mars 2017	–	4 150	61 117	1 529	5 880	2 946	75 622
Amortissement pour l'exercice	–	869	12 070	1 102	3 048	1 136	18 225
Écarts de change	–	9	518	82	83	50	742
Solde au 31 mars 2018	–	5 028	73 705	2 713	9 011	4 132	94 589
Amortissement pour l'exercice	1 286	891	11 021	1 050	5 809	3 373	23 430
Cessions et radiations	–	–	–	–	(2 538)	–	(2 538)
Écarts de change	14	2	(450)	(57)	(2)	(17)	(510)
Solde au 31 mars 2019	1 300 \$	5 921 \$	84 276 \$	3 706 \$	12 280 \$	7 488 \$	114 971 \$
Valeur comptable nette :							
31 mars 2018	1 975 \$	6 215 \$	25 580 \$	7 805 \$	10 424 \$	2 356 \$	54 355 \$
31 mars 2019	7 459 \$	5 781 \$	27 360 \$	6 558 \$	7 936 \$	10 017 \$	65 111 \$

15. GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

	Goodwill	Licences de diffusion
Solde au 31 mars 2017	68 725 \$	– \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	27 577	–
Écarts de change	2 165	–
Solde au 31 mars 2018	98 467	–
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 4)	235 008	270 555
Écarts de change	(1 343)	–
Solde au 31 mars 2019	332 132 \$	270 555 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Le goodwill et les licences de diffusion sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an et lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur comptable. Le test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion dont la durée d'utilité est indéterminée tient compte de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente qui ont été obtenues au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Comme la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont obtenues à partir des données d'entrée non observables importantes, elles sont considérées comme étant au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT qui devraient profiter des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises connexe et qui représentent le plus petit groupe au sein de la société dont le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les licences de diffusion sont regroupées dans une UGT en fonction des plus petits groupes générant des entrées de trésorerie largement indépendantes. Aux fins du test de dépréciation des licences de diffusion, la société a identifié 14 UGT en fonction des zones géographiques où des entrées de trésorerie interdépendantes existent. Les charges de dépréciation et les reprises, le cas échéant, sont présentées dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des licences de diffusion attribuée à chaque UGT et (ou) groupe d'UGT :

	2019	2018
Goodwill		
Radio	219 238 \$	– \$
Diffusion et musique pour entreprises	112 894	98 467
	332 132 \$	98 467 \$
Licences de diffusion		
Toronto	90 040 \$	– \$
Ottawa	48 420	–
Autres ¹⁾	132 095	–
	270 555 \$	– \$

¹⁾ La valeur comptable des licences de diffusion dans chacune des autres UGT est inférieure à 10 % de la valeur comptable totale des licences de diffusion. Par conséquent, ces autres UGT sont regroupées aux fins des informations à fournir par voie de notes.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL – RADIO, ET DES LICENCES DE DIFFUSION

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité. Il a été déterminé que les valeurs recouvrables étaient supérieures aux valeurs comptables. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans. Les taux de croissance utilisés pour la période de cinq ans couverte par le budget sont fondés sur les estimations de la direction quant à la performance, lesquelles sont établies en tenant compte des taux de croissance historiques atteints ainsi que des améliorations prévues. Les taux de croissance sont également tributaires du fait que l'UGT comprend des stations dans un marché établi ou des stations en démarrage ou en évolution.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction évalue comment la position de marché de l'UGT, comparativement à celle de ses concurrents, peut changer au cours de la période couverte par le budget. Pour la plupart des UGT, le taux de croissance moyen utilisé pour la période de cinq ans couverte par le budget a été établi entre (1,4) % et 2,1 %.

Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 0 %, lequel est fondé sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur établi. La direction s'attend à ce que la part de marché de la société soit stable à long terme pour la période couverte par le budget, malgré le fait que des variations des cotes d'écoute peuvent avoir une incidence sur les parts de marché au niveau local et sur les taux de croissance connexes.

Les taux d'actualisation avant impôt appliqués aux projections des flux de trésorerie, calculés à partir du coût moyen pondéré du capital de la société, ont été établis entre 8,5 % et 9,7 % à la date d'évaluation. Le calcul du taux d'actualisation est fondé sur certaines circonstances précises de la société et de ses UGT et est calculé à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le coût moyen pondéré du capital tient compte à la fois de la dette et des capitaux propres. Le coût des capitaux propres est calculé en fonction du rendement sur l'investissement prévu pour les investisseurs de la société. Le coût de la dette est calculé en fonction des emprunts portant intérêt dont la société est obligée d'assurer le service. Le risque propre à l'UGT est pris en compte en appliquant des facteurs bêta individuels. Les facteurs bêta sont évalués annuellement en fonction de données sur le marché accessibles au public.

La possibilité de l'arrivée de nouveaux concurrents peut avoir une incidence sur les taux de croissance hypothétiques, tout comme des cotes d'écoute défavorables, ce qui se répercuterait sur les parts de marché. Toutefois, la direction est d'avis que ces facteurs n'auraient pas d'incidence défavorable importante sur les prévisions prises en compte dans le budget et que, par conséquent, ses conclusions sur la dépréciation ne différeraient pas de manière significative. La détermination de la valeur d'utilité est sensible aux taux d'actualisation utilisés et, par conséquent, les conclusions de la direction sur la dépréciation pourraient varier de manière significative en cas de changement des hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation.

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes utilisées pour le test de dépréciation est présentée ci-dessous, montrant l'incidence d'une variation de 50 points de base de chaque hypothèse:

	Charge de dépréciation du goodwill – Radio	Charge de dépréciation des licences de diffusion
Variations des hypothèses		
Augmentation du taux d'actualisation avant impôt	11 000 \$	– \$
Diminution du taux de croissance au cours de la période de cinq ans couverte par le budget	–	–
Diminution du taux de croissance final	4 000	–

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL – DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée en fonction de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Il a été déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La juste valeur diminuée des coûts de vente a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les produits et la marge du BAIIA fondés sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans. Le BAIIA s'entend du bénéfice net avant les charges financières nettes, la variation de la juste valeur des placements, les impôts et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques ainsi que des tendances du secteur d'activité et du marché pour évaluer si le montant des produits et du BAIIA pourra être maintenu dans l'avenir et elle a établi les projections des flux de trésorerie à partir de ces hypothèses.

Un taux de croissance de 2 % par année a été utilisé pour estimer les produits au cours de la période de cinq ans et les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2 %, lequel est fondé sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur.

La société a également appliqué un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % aux projections des flux de trésorerie, lequel correspond au coût moyen pondéré du capital de la société à la date d'évaluation. Il y a lieu de se reporter à la section ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des taux d'actualisation.

De par leur nature, ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations. Il a toutefois été déterminé qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée.

16. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente l'évolution des placements, le placement dans une coentreprise et le placement dans une entreprise associée :

	Placements	Placement dans une coentreprise	Placement dans une entreprise associée	Total
Solde au 31 mars 2017	17 351 \$	738 \$	– \$	18 089 \$
Entrées	–	–	1 106	1 106
Produit de la cession d'un placement	(1 218)	–	–	(1 218)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette), déduction faite des dividendes reçus	–	96	–	96
Écarts de change	(600)	–	–	(600)
Solde au 31 mars 2018	15 533	834	1 106	17 473
Entrées	900	–	–	900
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette), déduction faite des dividendes reçus	–	(200)	–	(200)
Écarts de change	565	–	–	565
Solde au 31 mars 2019	16 998 \$	634 \$	1 106 \$	18 738 \$

PLACEMENTS

Au 31 mars 2019, la société possédait deux instruments de capitaux propres dans des entités fermées : AppDirect et Nextologies. La juste valeur au 31 mars 2019 se chiffrait respectivement à 16 098 \$ (15 033 \$ en 2018) et à 900 \$ (néant en 2018). Ces instruments de capitaux propres ont été classés comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement dans AppDirect est demeurée inchangée, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2017, la société avait un placement de 1 000 \$ US (1 330 \$ au 31 mars 2017) dans un billet convertible d'une entité fermée, lequel a été réglé intégralement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Une perte de change de 112 \$ a été comptabilisée dans les charges financières (produits financiers), montant net.

ESTIMATION IMPORTANTE

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie au moyen de techniques d'évaluation. La société pose des jugements aux fins de la sélection de diverses méthodes ainsi que des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque exercice. Il y a lieu de se reporter à la *note 27* pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses.

PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Le placement dans une entreprise associée comprend une participation de 40 % dans Business Transportation Services Limited Partnership, une société en commandite constituée afin de détenir et de mettre au moins un avion à la disposition d'associés commanditaires et de tiers.

L'associé n'avait aucun engagement en capital aux 31 mars 2019 et 2018.

17. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Dettes fournisseurs	13 334 \$	7 908 \$
Charges à payer	46 748	26 297
Taxes de vente à payer	2 282	994
	62 364 \$	35 199 \$

18. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 21 août 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a modifié sa facilité de crédit existante de 100 000 \$ (la « facilité de crédit ») en augmentant le montant autorisé maximal à 450 000 \$ et en prorogeant l'échéance au 26 octobre 2021 afin de financer l'acquisition de NCC. La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable ») d'un montant autorisé maximal de 300 000 \$ et d'une facilité à terme non renouvelable (la « facilité à terme ») de 150 000 \$.

Les sommes prélevées sur la facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens, sous forme de prêts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, en dollars américains, sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au TIOL, en euros ou en livres sterling, sous forme de prêts au TIOL, ou en dollars australiens, sous forme de prêts au BBSY.

La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive (5,325 % au 31 mars 2019). De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % à 0,60 % (0,48 % au 31 mars 2019), fondées sur une clause financière restrictive, sur la portion inutilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la facilité de crédit au 31 mars 2019 :

	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettres de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	300 000 \$	168 964 \$	1 050 \$	129 986 \$
Facilité à terme	150 000	146 250	–	–
Total – facilités de crédit engagées	450 000 \$	315 214 \$	1 050 \$	129 986 \$
Moins : coûts de financement différés non amortis		(2 259)		
Solde à la clôture de l'exercice		312 955		
Partie courante		14 086 \$		
Partie non courante		298 869 \$		

En raison de la modification de la facilité de crédit, des coûts de financement de 2 633 \$ ont été engagés et comptabilisés en réduction de la facilité de crédit et sont amortis au cours de la durée de 3 ans de celle-ci. Au 31 mars 2019, les coûts de financement différés non amortis se chiffraient à 2 259 \$.

En date du 31 mars 2019, des lettres de crédit totalisant 1 050 \$ ont permis de réduire le montant disponible sur la facilité renouvelable.

Au 31 mars 2018, la facilité de crédit s'élevait à 38 627 \$ et était entièrement présentée dans les passifs non courants.

Depuis le 31 mars 2019, la société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs sur sa facilité à terme correspondant à 2,50 % du montant prélevé. En outre, la société doit également effectuer un remboursement de capital annuel équivalant à 50 % des flux de trésorerie excédentaires, définis dans la convention de facilité de crédit, si une certaine cible exigée par les clauses restrictives n'est pas atteinte. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance. La société doit effectuer les remboursements de capital minimums sur la facilité à terme au cours des prochaines années, comme suit :

	Remboursements de capital
2020	14 086 \$
2021	12 729
2022	119 435
	146 250 \$

Au 31 mars 2019, la société se conformait à toutes les exigences de sa convention de crédit.

19. DETTE SUBORDONNÉE

Le 11 juillet 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a conclu un emprunt d'un montant de 50 000 \$. L'emprunt est non garanti et porte intérêt à un taux annuel qui varie de 6,35 % à 6,95 % en fonction d'une clause financière restrictive (6,95 % au 31 mars 2019). L'emprunt arrive à échéance le 26 octobre 2023 et est entièrement exigible à la date d'échéance.

Des coûts de financement de 505 \$ ont été engagés et comptabilisés en réduction de la dette subordonnée et sont amortis sur la durée de 5 ans de celle-ci. Les coûts de financement différés non amortis se chiffraient à 461 \$ au 31 mars 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. AUTRES PASSIFS

	2019	2018
Avantages tangibles exigés par le CRTC	31 797 \$	3 170 \$
Contrepartie conditionnelle	12 430	15 596
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 359	9 321
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 21)	6 673	–
Instrument financier dérivé (note 27)	2 998	–
Autres	2 512	–
	59 769	28 087
Partie courante	(16 186)	(13 212)
	43 583 \$	14 875 \$

AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (LE « CRTC »)

Le 23 octobre 2018, le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de NCC, une filiale de la société depuis le 26 octobre 2018. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 30 963 \$ sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. La société a ainsi comptabilisé une charge de 25 306 \$ qui reflète la juste valeur de la série de paiements, calculée selon un taux d'actualisation de 5,70 %, soit le taux d'intérêt effectif de la société majoré d'une prime de risque équivalente à celle d'un instrument financier similaire.

ESTIMATION IMPORTANTE – CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

Advenant que les entreprises acquises réalisent certains volumes des ventes établis d'avance, renouvellent des contrats spécifiques ou remplissent d'autres conditions, une contrepartie conditionnelle pourrait devoir être versée dans l'avenir.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, soit 12 430 \$, a été estimée en calculant la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la note 27 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses. Ces estimations reposent sur des taux d'actualisation variant de 11 % à 26 %. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société a réévalué certaines contreparties conditionnelles puisque les produits réels tirés des ventes que devraient réaliser les entreprises acquises ont été supérieurs ou inférieurs à un seuil maximal, puisque les services conditionnels devant être reçus ne devraient pas être reçus dans l'avenir pour une société donnée et en raison de droits contractuels d'opérer compensation en diminution d'une réclamation faite par la société aux vendeurs d'une entreprise acquise.

21. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite à cotisations définies couvre la majorité des employés de la société. Les cotisations que verse la société à l'égard de ce régime et qui ont totalisé 711 \$ ont été calculées en fonction d'un pourcentage des salaires bruts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La société offre un régime de retraite à prestations définies (le « régime de base ») à un groupe restreint d'anciens salariés de la société qui, pour le moment, n'accepte pas de nouveaux participants. Le régime de base fournit des prestations de retraite calculées selon les années de service et le salaire moyen de chacun des participants pour les cinq dernières années.

Le régime de base satisfait à la définition d'un régime désigné en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'évaluation actuarielle du régime de base la plus récente a eu lieu le 31 mars 2019.

De plus, la société offre deux régimes de retraite complémentaires qui prévoient des prestations de retraite à un membre de la haute direction qui a pris sa retraite. Les prestations offertes dans le cadre de ces régimes de retraite complémentaires sont supérieures au plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces régimes ne sont pas capitalisés et sont payés à même les activités de la société.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice. L'obligation en date du 31 mars 2019 et le coût des services rendus pour 2020 afférents aux régimes sont calculés selon les données relatives aux participations au 31 mars 2019.

Le tableau suivant présente les éléments qui constituent les régimes de retraite à prestations définies de la société dans les états financiers consolidés :

	2019	2018
États consolidés de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite, comprise dans les autres passifs (<i>note 20</i>)	(6 673) \$	– \$
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite, compris dans les autres actifs non courants	370	–
Obligation au titre des prestations constituées, montant net	(6 303) \$	– \$
États consolidés du résultat global		
Charge de retraite, incluse dans les charges financières (produits financiers), montant net	116 \$	– \$
Autres éléments du résultat global et cumul des autres éléments du résultat global		
Pertes actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global	182 \$	– \$
Pertes actuarielles cumulées constatées dans les autres éléments du résultat global	182 \$	– \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les variations des soldes du régime de retraite à prestations définies :

	2019		2018	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	–	– \$	–
Obligations reprises par voie d'acquisitions d'entreprises	6 576	6 744	–	–
Coûts des services rendus	12	–	–	–
Coûts financiers	88	96	–	–
Prestations versées	(2 040)	(322)	–	–
Pertes actuarielles (gains actuariels) :				
Incidence des variations des hypothèses financières	242	155	–	–
Incidence des variations des ajustements liés à l'expérience	(6)	–	–	–
Solde à la clôture	4 872 \$	6 673	– \$	–
Actifs du régime				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	–	– \$	–
Actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises	6 993	–	–	–
Produits d'intérêts	94	–	–	–
Gains actuariels :				
Rendement des actifs du régime, exclusion faite des produits d'intérêts	209	–	–	–
Charges administratives	(14)	–	–	–
Cotisations des employés	–	–	–	–
Prestations versées	(2 040)	–	–	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice	5 242 \$	–	– \$	–
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	370 \$	(6 673)	– \$	–

La société a déterminé que l'actif au titre des prestations définies n'était assorti d'aucun plafond (plafond de l'actif), car elle dispose de droits suffisants à l'égard de l'excédent du régime de base et elle peut se prévaloir d'une période d'exonération de cotisations, le cas échéant.

Les cotisations de l'employeur dans le cadre des régimes de retraite complémentaires sont estimées à 786 \$ en 2020.

La charge de retraite constatée au poste Charges financières (produits financiers), montant net des états consolidés du résultat global se ventile comme suit :

	2019		2018	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations des employés	12	–	–	–
Coût financier	88	96	–	–
Produits d'intérêts générés par les actifs du régime	(94)	–	–	–
Charges administratives	14	–	–	–
Charge au titre du régime à prestations définies	20	96	–	–

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains et les pertes actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global comme suit :

	2019			2018		
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Total	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Total
Pertes actuarielles cumulées à l'ouverture de l'exercice	– \$	–	–	– \$	–	–
Pertes actuarielles constatées au cours de l'exercice	27	155	182	–	–	–
Pertes actuarielles cumulées à la clôture de l'exercice	27 \$	155	182	– \$	–	–

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles :

	2019		2018	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	3,1 %	3,1 %	–	–
Augmentations futures des prestations	1,4 %	0,1 %	–	–

Au 31 mars 2019 et après une évaluation actuarielle, la perte de réévaluation nette de 182 \$ inscrite dans les autres éléments du résultat global reflétait avant tout une diminution du taux d'actualisation estimé pour les deux régimes, atténuée par un gain actuariel afférent aux actifs du régime.

Les actifs du régime de base comprennent ce qui suit :

	2019	2018
Fonds d'actions	65 %	–
Fonds à revenu fixe	35 %	–
	100 %	–

Le régime de retraite n'a aucun placement direct dans la société ni dans les membres du même groupe. Les placements sont diversifiés de sorte que tout placement qui n'aurait pas abouti n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau global des actifs. La plus grande part des actifs est investie sous forme de titres de participation; toutefois, une part appréciable est également placée dans des obligations et d'autres actifs très liquides. Tous les actifs sont placés dans des fonds dont les titres sous-jacents sont cotés sur un marché actif. La société estime que les titres de participation dégagent les meilleurs rendements à long terme et à un niveau de risque acceptable.

Le régime de retraite est exposé à l'inflation du fait que les prestations de retraite sont ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Il est aussi exposé aux risques de taux d'intérêt et aux variations inhérentes à l'espérance de vie des retraités. Une proportion importante des actifs du régime est composée de titres, lesquels sont exposés au risque lié au marché boursier.

ESTIMATION IMPORTANTE

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle qui nécessite de formuler diverses hypothèses pouvant différer des résultats réels dans l'avenir. Parmi les hypothèses, citons l'établissement du taux d'actualisation, des taux de mortalité et des augmentations futures des salaires et des prestations de retraite. En raison du caractère complexe de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de leurs échéances à long terme, l'obligation nette au titre du régime de retraite est très sensible aux variations de ces hypothèses. La direction a recours aux services d'actuaire indépendants pour l'aider à calculer le taux d'actualisation approprié. La direction, avec le concours des actuaire, détermine les taux

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

d'actualisation applicables en utilisant les taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations définies. Le taux de mortalité est fonction des tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont calculées en fonction des taux d'inflation futurs attendus.

Les modifications apportées aux hypothèses afférentes à tous les régimes auraient donné lieu à une augmentation (diminution) de l'obligation nette au titre des prestations définies, comme suit :

	Modification des hypothèses	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation – variation de 0,5 %	(457)	495
Coût futur des régimes de retraite – variation de 1,0 %	697	(194)
Espérance de vie – variation de un an	798	(800)

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été réalisée par application d'une méthode qui extrapole l'incidence de l'obligation nette au titre des prestations définies par suite des variations raisonnablement possibles des principales hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 8,4 années.

22. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2018		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2017	35 032 081	101 584 \$
Placement par voie de prise ferme et exercice de l'option de surallocation	4 900 200	45 082
Exercice d'options sur actions	85 198	301
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(6 011)	(60)
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 604 \$	–	(1 669)
Au 31 mars 2018	40 011 468	145 238 \$
Actions à droit de vote multiple		
Aux 31 mars 2018 et 2017	16 294 285	1 116 \$
	56 305 753	146 354 \$
Exercice clos le 31 mars 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2018	40 011 468	145 238 \$
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	7 981 000	83 002
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement privé	3 846 100	39 999
Composante capitaux propres du prix d'achat de NCC	3 887 826	30 558
Placement privé	2 429 544	25 000
Exercice d'options sur actions	147 500	618
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(7 033)	(28)
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 1 780 \$	–	(4 899)
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2018	16 294 285	1 116
Conversion de reçus de souscription émis lors de l'exercice de droits de souscription	1 452 850	15 110
Émission d'actions	194 363	2 000
Au 31 mars 2019	17 941 498	18 226
	76 237 903	337 714 \$

Afin de se conformer à la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi qu'aux directives et règlements promulgués de temps à autre en application de celle-ci et qui permettent aux non-Canadiens, au sens attribué à ce terme dans les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) (DORS/97-192), de détenir la propriété et le contrôle directs ou indirects d'au plus 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des droits de vote rattachés aux actions d'un titulaire de licence d'exploitation qui est une personne morale, comme la société, cette dernière a imposé des restrictions en ce qui a trait à l'émission et au transfert de ses actions, ainsi qu'en ce qui a trait aux droits de vote liés à ces actions, le cas échéant. Les restrictions comprennent des limitations en matière de participations étrangères dans les actions avec droit de vote émises et en circulation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Au cours de l'exercice, 147 500 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 147 500 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 339 \$. Un surplus d'apport de 279 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 27 mars 2019, la société a déclaré un dividende de 0,065 \$ par action à droit de vote subalterne, action à droit de vote subalterne variable et action à droit de vote multiple d'un montant total de 4 956 \$ qui sera payable le 15 juin 2019 ou vers cette date. Le dividende payable figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019.

Le 6 février 2019, la société a déclaré un dividende de 0,065 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 4 956 \$ a été versé le 15 mars 2019.

Le 13 novembre 2018, la société a réalisé un placement privé avec Irving West et a émis 2 429 544 nouvelles actions à droit de vote subalterne au prix de 10,29 \$ l'action à droit de vote subalterne pour un produit brut total de 25 000 \$.

Le 7 novembre 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 4 571 \$ a été versé le 14 décembre 2018.

Le 26 octobre 2018, parallèlement à la clôture de l'acquisition de NCC (*note 4*), les porteurs des reçus de souscription en circulation ont exercé leurs droits de conversion et, par conséquent, la société a émis 11 827 100 actions à droit de vote subalterne et 1 452 850 actions à droit de vote multiple pour un produit brut total de 138 111 \$ et un produit net de 133 191 \$. En outre, la société a émis 3 887 826 nouvelles actions à droit de vote subalterne au prix de 7,86 \$ par action à droit de vote subalterne pour financer la composante capitaux propres du prix d'achat, ce qui équivaut à 30 558 \$. À la même date, la société a également émis 194 363 actions à droit de vote multiple au prix de 10,29 \$ l'action à droit de vote multiple pour un produit brut de 2 000 \$.

Le 7 août 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, action à droit de vote subalterne variable, action à droit de vote multiple et reçu de souscription. Le dividende de 4 179 \$ a été payé le 14 septembre 2018, dont une tranche de 797 \$ a été payée à même les liquidités soumises à des restrictions.

Le 15 juin 2018, la société a versé un dividende de 3 097 \$. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2018 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018.

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Au cours de l'exercice, 85 198 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 85 198 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 168 \$. Un surplus d'apport de 133 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 29 mars 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 3 097 \$ qui sera payable le 15 juin 2018 ou vers cette date aux porteurs des actions à droit de vote subalterne, des actions à droit de vote subalterne variable et des actions à droit de vote multiple inscrits en date du 31 mai 2018.

Le 24 octobre 2017, la société a réalisé le placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les frais d'émission d'actions pour ces deux émissions se sont élevés à 2 273 \$ et ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social, déduction faite d'impôts de 604 \$.

Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 3 096 \$ a été versé le 15 mars 2018.

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 814 \$ a été versé le 15 décembre 2017.

Le 1^{er} août 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 567 \$ a été versé le 15 septembre 2017.

Le 28 avril 2017, la société a déclaré un dividende de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 310 \$ a été versé le 15 juin 2017.

23. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Créances clients et autres débiteurs	1 319 \$	(6 289) \$
Stocks	304	(551)
Autres actifs courants	(2 166)	(1 928)
Autres actifs non courants	300	–
Créditeurs et charges à payer	(10 779)	(861)
Produits différés	(1 401)	413
Impôts à payer	(612)	(1 187)
Autres créditeurs	8 976	(1 724)
	(4 059) \$	(12 127) \$

Les entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion, sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont chiffrées à 1 594 \$ (899 \$ – 2018) et à 381 \$ (159 \$ – 2018), respectivement, pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées pour émission. Les modalités d'acquisition des droits et d'exercice des options sont édictées par le conseil d'administration. Sauf décision contraire du conseil d'administration, chaque option expire au plus tard au dixième anniversaire de la date d'attribution. Le nombre total d'actions émises à une seule personne ne peut excéder 10 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la société, après dilution.

Aux termes du régime d'options sur actions, 2 104 100 options sur actions étaient en circulation au 31 mars 2019. Les options en circulation sont assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au nombre d'années de service des membres du personnel, qui va de 0 à 4 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 965 227	5,99 \$	1 397 185	4,93 \$
Attribution	567 146	8,56	682 429	7,66
Exercice (<i>note 22</i>)	(147 500)	2,30	(85 198)	1,98
Renonciation	(280 773)	7,91	(29 189)	6,11
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 104 100	6,52	1 965 227	5,99
Options exerçables à la clôture de l'exercice	985 950	5,30 \$	789 051	3,95 \$

Ce qui suit résume l'information concernant les options sur actions en circulation aux 31 mars 2019 et 2018.

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Options en circulation	Options exerçables
		Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
<i>31 mars 2019</i>			
0,46 \$	45 000	3,18	45 000
1,46	25 000	4,63	25 000
2,26	245 731	5,69	245 731
6,25	362 880	6,12	297 160
7,00	100 000	6,36	75 000
7,27	327 631	8,21	163 816
7,62	482 850	8,23	120 713
7,92	43 698	9,61	–
8,61	433 746	9,20	–
8,89	21 008	8,42	5 252
9,00	16 556	7,90	8 278
6,52 \$	2 104 100	7,40	985 950
<i>31 mars 2018</i>			
0,46 \$	130 000	4,18	130 000
1,46	25 000	5,63	25 000
2,26	270 731	6,69	270 731
6,25	387 880	7,12	214 773
7,00	125 000	7,36	62 500
7,27	327 631	8,21	81 908
7,62	661 421	9,23	–
8,89	21 008	9,42	–
9,00	16 556	8,90	4 139
5,99 \$	1 965 227	7,69	789 051

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 a été de 1,91 \$ par option (1,64 \$ – 2018). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2019	2018
Volatilité moyenne pondérée	30 %	30 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	2,14 % – 2,46 %	1,12 % – 1,51 %
Durée de vie attendue moyenne pondérée des options	5 ans	5 ans
Valeur moyenne pondérée des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	7,92 \$ – 8,61 \$	7,62 \$ – 8,89 \$
Taux de dividende attendu moyen pondéré	2,56 % – 2,78 %	2,25 % – 2,37 %

La volatilité moyenne pondérée est calculée en fonction à la fois de sociétés ouvertes comparables et de la volatilité historique de la société.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 1 072 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (1 126 \$ – 2018).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 a été de 7,64 \$ (8,75 \$ – 2018).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs gains admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des gains admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

	2019		2018	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de l'exercice	6 011	60 \$	–	– \$
Cotisations	25 890	199	7 816	77
Dividende crédité	534	7	34	–
Acquisition de droits	(19 391)	(178)	(1 839)	(17)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de l'exercice	13 044	88 \$	6 011	60 \$

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'est établie à 7,80 \$ (9,87 \$ – 2018).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 140 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (80 \$ – 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS INCESSIBLES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

	2019		2018	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	59 712	680 \$	197 448	1 468 \$
Attribution	–	–	1 319	–
Charge et révision des estimations	–	–	–	444
Passifs réglés	(59 712)	(680)	(136 581)	(1 218)
Renonciation	–	–	(2 474)	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	–	– \$	59 712	680 \$
Solde, droits acquis	–	–	–	–

Les passifs liés au régime d'unités d'actions incessibles ont été entièrement réglés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. Ce régime n'est désormais plus actif et il a été remplacé par le régime d'unités attribuées en fonction de la performance.

RÉGIME D'UNITÉS ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

La société a instauré un régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits ont été acquis à la date du paiement par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de la société pendant les cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, 528 440 UAP (166 287 – 2018) ont été attribuées à des prix variant entre 6,35 \$ et 9,20 \$ (7,57 \$ et 10,04 \$ – 2018) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAP en circulation n'est devenu acquis. Au 31 mars 2019, la juste valeur par unité était de 7,31 \$ (10,36 \$ – 2018), pour un total de 2 612 \$ (1 244 \$ – 2018), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

	2019		2018	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	284 480	1 244 \$	131 781	361 \$
Attribution	528 440	–	166 287	–
Révision des estimations	–	1 421	–	926
Renonciation	(38 066)	(53)	(13 588)	(43)
Solde à la clôture de l'exercice	774 854	2 612 \$	284 480	1 244 \$
Solde, droits acquis	–	–	–	–

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La société a instauré un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAD dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société le jour précédant le paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, 88 487 UAD (62 740 – 2018) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 6,29 \$ et 9,19 \$ chacune (7,55 \$ et 10,10 \$ – 2018), et aucun droit associé aux UAD en circulation n'est devenu acquis. Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à néant en 2019 (911 \$ - 2018). Au 31 mars 2019, la juste valeur par unité variait de 6,98 \$ à 7,01 \$ (10,22 \$ à 10,36 \$ – 2018), pour un total, incluant les avantages sociaux, de 2 004 \$ (2 004 \$ – 2018), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

	2019		2018	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	182 369	2 004 \$	138 072	1 267 \$
Attribution et acquisition des droits	88 487	718	62 740	536
Passifs réglés	–	–	(18 443)	(174)
Révision des estimations	–	(718)	–	375
Solde à la clôture de l'exercice	270 856	2 004 \$	182 369	2 004 \$
Solde, droits acquis	270 856	2 004 \$	182 369	2 004 \$

25. ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations d'exploitation de la société au 31 mars 2019 qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Obligations d'exploitation
2020	14 216 \$
2021	10 543
2022	6 816
2023	2 962
2024	1 482
2025 et par la suite	3 143
	39 162 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

Les principaux contrats de location simple de la société visent des locaux à bureaux et des immobilisations corporelles. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

LICENCES DE DIFFUSION

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de 7 ans.

26. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET À DES JUGEMENTS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La présente note fait le survol des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent différer des résultats réels. Des informations détaillées concernant chacun de ces jugements et estimations sont présentées dans les notes 4 à 25 qui renferment également des renseignements sur le mode de calcul de chaque élément des états financiers consolidés qui en est touché.

ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les questions qui mettent en jeu des estimations importantes sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer et de la charge d'impôt exigible – *note 10*
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant à des fins fiscales – *note 10*
- Estimation du coût des régimes de retraite à prestations définies et de la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite – *note 21*
- Juste valeur estimée de certains placements – *note 16*
- Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées au fin du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion – *note 15*
- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises – *notes 4 et 20*

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

JUGEMENTS CRITIQUES

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- *Dépréciation d'actifs non courants*

Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des licences de diffusion et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les montants utilisés aux fins du calcul de la dépréciation reposent sur des estimations des flux de trésorerie futurs de la société, notamment sur des estimations des produits, charges d'exploitation, taux d'actualisation et prix sur le marché futurs. De par leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations.

- *Durées d'utilité des licences de diffusion*

La société considère les licences de diffusion comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé.

- *Identification d'une acquisition d'entreprise*

La direction doit exercer son jugement pour déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou un achat d'actifs selon les critères définis dans l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. L'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constituent une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et peut donner lieu à un goodwill, contrairement à une acquisition d'actif, ce qui a donc une incidence sur la charge d'amortissement ou les résultats des tests de dépréciation ultérieurs.

- *Comptabilisation des immobilisations incorporelles développées en interne*

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une immobilisation incorporelle développée en interne est admissible à la comptabilisation, notamment en évaluant la faisabilité technologique d'un projet et en établissant les coûts internes qu'il convient d'inscrire à l'actif. À cette fin, la direction doit distinguer les coûts requis pour générer une immobilisation incorporelle des coûts nécessaires pour la maintenir. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle développée en interne donnerait lieu à une hausse de la charge d'amortissement, alors que l'absence de cette comptabilisation ferait augmenter les frais de recherche et de développement.

Il est également nécessaire de faire preuve de jugement pour établir la durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle développée en interne. L'accroissement de la durée d'utilité estimée d'une immobilisation aurait pour conséquence de réduire la charge d'amortissement annuelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres passifs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité de crédit portant intérêt à taux variables se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La juste valeur de la dette subordonnée se rapproche de sa valeur comptable puisque son taux d'intérêt avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables. Les tableaux suivants présentent sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent aux 31 mars 2019 et 2018. La société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers selon leur technique d'évaluation :

- Niveau 1 : Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : D'autres techniques pour lesquelles toutes les données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée peuvent être observées directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Des techniques qui utilisent des données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données de marché observables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 673 \$				
Créances clients et autres débiteurs	66 691				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 998 \$	16 998 \$	– \$	– \$	16 998 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	312 955 \$				
Dette subordonnée	49 539				
Créditeurs et charges à payer	60 082				
Avantages tangibles exigés par le CRTC	38 470				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 359				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 430 \$	12 430 \$	– \$	– \$	12 430 \$
Instrument financier dérivé	2 998	2 998	–	2 998	–

Au 31 mars 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 362 \$				
Créances clients et autres débiteurs	33 264				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placement	15 533 \$	15 533 \$	– \$	– \$	15 533 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	38 627 \$				
Créditeurs et charges à payer	34 205				
Avantages tangibles exigés par le CRTC	3 170				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	9 321				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	15 596 \$	15 596 \$	– \$	– \$	15 596 \$

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Solde au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	9 040
Variation de la juste valeur	(600)	2 480
Règlements	(1 218)	(8 880)
Solde au 31 mars 2018	15 533 \$	15 596 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	4 491
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	900	–
Variation de la juste valeur	565	534
Règlements	–	(8 191)
Solde au 31 mars 2019	16 998 \$	12 430 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PLACEMENTS

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, la juste valeur a été établie au moyen de l'évaluation découlant du plus récent financement, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché.

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Une variation de 5 % de l'escompte en considération du facteur de liquidité aurait augmenté ou diminué la juste valeur du placement d'environ 1 073 \$ et 1 035 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. Si les flux de trésorerie projetés avaient été haussés de 10 %, la juste valeur aurait augmenté de 1 868 \$ et si les flux de trésorerie projetés avaient été réduits de 10 %, la juste valeur aurait diminué de 1 827 \$. Des taux d'actualisation variant entre 11 % et 26 % ont été appliqués pour refléter la valeur temps de l'argent. Un changement de 100 points de base du taux d'actualisation aurait accru ou réduit la juste valeur de 79 \$.

La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (*note 20*). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (*note 8*).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Les données démographiques de la clientèle de la société, y compris le risque de défaut au sein du secteur et dans le pays où le client exerce ses activités, ont moins d'incidence sur le risque de crédit. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018 se présente comme suit.

	2019	2018
En règle	30 687 \$	12 409 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	12 006	6 484
En souffrance depuis 31 à 60 jours	6 008	3 522
En souffrance depuis 61 à 90 jours	4 418	1 737
En souffrance depuis plus de 90 jours	11 694	7 749
Total des créances clients	64 813	31 901
Moins la provision pour créances douteuses	1 980	566
	62 833 \$	31 335 \$

La variation de la provision pour créances douteuses relativement aux créances clients s'établit comme suit.

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	566 \$	474 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	960	-
Créances douteuses	794	741
Radiation portée en réduction de la provision	(340)	(649)
Solde à la clôture de l'exercice	1 980 \$	566 \$

Sa trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que ses autres débiteurs exposent également la société au risque de crédit. La société gère ce risque en ne concluant des transactions qu'avec des institutions financières fiables.

La valeur comptable des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière représente l'exposition maximale de la société au risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Par ailleurs, la société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, au 31 mars 2019 :

	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité de crédit	312 955 \$	315 214 \$	14 086 \$	301 128 \$	-
Dette subordonnée	49 539	50 000	-	50 000	-
Créditeurs et charges à payer	62 364	62 364	62 364	-	-
Autres passifs	59 769	58 735	16 855	30 257	11 624

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

RISQUE DE CHANGE

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« \$ US ») et l'euro (« EUR »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit :

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	\$ US	EUR	\$ US	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	794	1 238	938	949
Créances clients	11 562	7 116	10 542	3 989
Placements	12 046	–	12 046	–
Facilité de crédit	(4 500)	(7 200)	(14 150)	–
Créditeurs et charges à payer	(1 347)	(2 524)	(2 250)	(1 061)
Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(5 089)	(3 356)	(10 365)	(6 419)
Exposition nette	13 466	(4 726)	(3 239)	(2 542)
Équivalent en dollars canadiens	17 995	(7 090)	(4 176)	(4 033)

Les taux de change suivants s'appliquent aux périodes et aux dates indiquées.

	2019		2018	
	Taux moyen	Taux de présentation	Taux moyen	Taux de présentation
\$ US par \$ CA	1,3343	1,3363	1,2926	1,2894
EUR par \$ CA	1,5090	1,5002	1,5936	1,5867

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Selon les expositions au change de la société indiquées ci-dessus, la variation des taux de change présentés dans le tableau précédent par suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait eu les incidences suivantes sur le bénéfice net (la perte nette), en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	\$ US	EUR	\$ US	EUR
Diminution (augmentation) de la perte nette	919	(334)	-	-
Augmentation (diminution) du bénéfice net	-	-	(223)	(160)

Un recul hypothétique de 5 % des monnaies étrangères aurait eu un effet équivalent, mais inverse, en présumant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société a conclu les swaps de taux d'intérêt suivants dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt.

Échéance	Devise	Taux d'intérêt fixe	Valeur nominale initiale	Passifs liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2019
25 octobre 2021	CAD	2,19 %	100 000 \$	841 \$
25 octobre 2024	CAD	2,29 %	100 000 \$	2 157 \$
			200 000 \$	2 998 \$

Puisque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché attribuables à ces swaps de taux d'intérêt, qui se sont élevées à 2 998 \$, ont été inscrites dans les charges financières (produits financiers), montant net.

28. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

Poursuivre sa stratégie de croissance grâce aux acquisitions et à la croissance interne en maintenant une souplesse financière;

Procurer à ses actionnaires un rendement du capital investi approprié.

Aux fins de la gestion du capital, la société définit son capital comme étant la somme de la dette nette et du total des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les montants totaux relatifs au capital géré sont les suivants :

	2019	2018
Contrepartie conditionnelle, y compris la partie courante	12 430 \$	15 596 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante	3 359	9 321
Facilité de crédit	312 955	38 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 673)	(3 362)
Dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	324 071	60 182
Total des capitaux propres	287 535	129 607
	611 606 \$	189 789 \$

La stratégie de financement de la société consiste à maintenir une structure souple lui permettant de réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à favoriser sa croissance au moyen d'acquisitions d'entreprises. La société surveille sa structure du capital à l'aide du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut modifier le montant des dividendes qu'elle verse à ses actionnaires, émettre ou rembourser des titres de créance, émettre des actions ou entreprendre d'autres activités qu'elle juge appropriées dans les circonstances, et ce, sur une base trimestrielle.

29. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET LES PARTIES LIÉES

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs est comme suit :

	2019	2018
Avantages du personnel à court terme	4 497 \$	4 350 \$
Rémunération fondée sur des actions	630	921
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	811	557
Unités d'actions différées	–	911
	5 938 \$	6 739 \$

PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles elles exercent une influence ou un contrôle notable. La société a traité avec des parties liées au cours de la période de présentation de l'information. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées selon les conditions normales de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société a comptabilisé des produits de 610 \$ (néant en 2018) générés par de la publicité vendue à des entités contrôlées par des administrateurs de la société.

De plus, la société a vendu un bâtiment et des terrains vacants à une entité détenue par un des administrateurs de la société pour un produit total de 7 000\$. Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat global puisque ces actifs étaient évalués à leur juste valeur marchande par le biais de la répartition du prix d'achat de NCC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux IFRS qu'a publiés le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés le 5 juin 2019.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, qui est évaluée à la juste valeur chaque période de présentation de l'information conformément à l'IFRS 3;
- les placements, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 9;
- le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite évaluée à la juste valeur conformément à l'IAS 19
- les passifs liés au régime d'unités d'actions différées, aux unités d'actions incessibles et au régime d'unités attribuées en fonction de la performance, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 2;
- les options sur actions, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2;
- les actifs et passifs acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les éléments figurant dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont portés en résultat net. Les écarts de conversion des actifs et passifs inscrits à la juste valeur sont présentés dans les profits ou pertes à la juste valeur. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change sont présentés sur une base nette.

FILIALES

Les résultats et la situation financière des établissements à l'étranger (dont aucun n'a une monnaie ayant cours dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- les actifs et passifs figurant dans chaque état de la situation financière sont convertis au taux de clôture à la date de cet état;
- les produits et charges de chaque état du résultat net et du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne correspond pas à une estimation raisonnable de l'incidence cumulative des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas ces produits et ces charges sont convertis à ces dates);
- tous les écarts de change qui en découlent sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de celui-ci et sont convertis au taux de clôture.

31. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et par les filiales de la société.

A) MODE DE CONSOLIDATION

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le goodwill, tel qu'il est calculé par la société, correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, qui reflète notamment la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, sur le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'écart est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FILIALES

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. La société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle à la date de la perte du contrôle.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Stingray Europe B.V., Transmedia Communications SA, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), , SBA Music PTY Ltd. , Stingray Music, S.A. de C.V., Novramedia Inc., DJ Matic NV, ainsi que Stingray Radio Inc. (Newfoundland Capital Corporation Limited) et toutes les filiales entièrement détenues de ces entités.

PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société du résultat de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

quote-part de la société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est un partenariat dans lequel la société et les autres parties qui exercent un contrôle conjoint sur le partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES À LA CONSOLIDATION

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, selon le modèle économique qu'elle applique pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. S'il est établi qu'un actif financier ne sera pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale reflète alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif financier.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital.

La société classe actuellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Tous les placements en titres de capitaux propres et autres actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions permettant de les classer comme des actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de celle-ci, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Les placements de la société sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif transféré. Tout droit créé ou conservé par la société sur de tels actifs financiers décomptabilisés est inscrit comme un actif ou un passif distinct.

Passifs financiers

La société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Dans les cas où les passifs financiers ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables.

La société évalue la totalité des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est de la contrepartie conditionnelle comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et des passifs financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net parce que ce faisant, la pertinence des informations est accrue. L'évaluation de ces passifs doit se faire ultérieurement à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

La société recourt à des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt afférent à sa facilité de crédit et elle n'utilise pas ces instruments à des fins de spéculation ou de transaction. La société n'applique pas la comptabilité de couverture et, par conséquent, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans le montant net des charges financières (produits financiers).

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la clôture de chaque exercice, la société doit évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les défauts de paiement ou manquements d'un débiteur, les restructurations de dettes envers la société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la faillite probable d'un débiteur ou d'un émetteur ou la disparition d'un marché actif pour un titre donné sont considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un actif financier.

En ce qui a trait à certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients et autres débiteurs, les actifs pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée sur le plan individuel font l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les indications objectives de dépréciation du portefeuille de créances clients et d'autres débiteurs peuvent comprendre l'expérience passée de la société en matière de recouvrement de créances, l'augmentation des délais de paiement au sein du portefeuille ainsi que des changements de la conjoncture économique, à l'échelle nationale ou internationale, pouvant se traduire par des défauts de paiement à l'égard des créances clients et autres débiteurs.

S'il existe des indications objectives qu'une perte de valeur a été subie à l'égard des actifs financiers évalués au coût amorti, le montant de la perte sera égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (exclusion faite des pertes de crédit futures qui n'ont pas encore été subies), établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Le montant de la perte est comptabilisé en résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. La reprise comptabilisée correspond alors à l'amélioration et ne peut excéder le coût amorti qui aurait été inscrit à la date de reprise de la dépréciation si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Se reporter à la *note 6*.

D) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou de nouvelles techniques sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt, sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, sauf si les coûts peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est faisable sur le plan technique, si des avantages économiques futurs sont probables et si la société a l'intention d'achever le développement, ou dispose de ressources suffisantes pour le faire, et de mettre en service ou de vendre l'immobilisation. Dans ce cas, les frais sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles développées en interne. Il y a lieu de se reporter à la *note m*), Immobilisations incorporelles.

E) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les coûts sont engagés, pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable que la société répond aux exigences du programme de subvention approuvé et qu'elle recevra bel et bien la subvention.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont examinés et approuvés par les administrations fiscales, et il est possible que le montant de la subvention accordé diffère du montant comptabilisé.

F) CONTRATS DE LOCATION ET PAIEMENTS

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés aux termes de ces contrats sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme une partie intégrante du total de la charge de location sur la durée du contrat de location. Les paiements éventuels au titre de la location sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

G) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la facilité renouvelable, la désactualisation des provisions, la variation de la juste valeur des dérivés et de la contrepartie conditionnelle, l'amortissement des coûts de financement différés, les (profits) pertes de change et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

La société comptabilise les produits financiers et les charges financières à titre d'éléments des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

H) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible s'entend de l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte d'un exercice donné, aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

- les différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre de transactions qui ne sont pas un regroupement d'entreprises et qui ne touchent ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans des entreprises associées ou dans des partenariats, dans la mesure où la société est à même d'exercer un contrôle sur le moment auquel les différences temporaires se résorberont et où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés sera réalisé. Les actifs d'impôt différé sont évalués au coût à la clôture de chaque exercice, et leur valeur comptable est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, selon les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

I) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte de l'incidence dilutive des options sur actions, des unités d'actions incessibles et des unités d'actions différées. Le calcul du nombre d'actions supplémentaires repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les instruments qui ont un effet dilutif sont exercés et que le produit qui en est tiré, ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée, qui est considéré comme un produit présumé, sont utilisés aux fins du rachat d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple au prix de l'action moyen pour l'exercice. En

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ce qui a trait aux unités d'actions incessibles, seule la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée est considérée comme un produit présumé puisque le détenteur ne paie aucun prix d'exercice.

J) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes déposés auprès de banques.

K) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur de réalisation nette s'entend du prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué du coût de vente estimé.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la restauration des lieux, le cas échéant.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Les profits et pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la cession et de la valeur comptable, et sont comptabilisés en résultat net.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est reflété dans la valeur comptable de la composante s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la composante iront à la société et s'il peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme prévu de réalisation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité, à moins que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période
Bâtiments	De 20 à 60 ans
Infrastructure de radiodiffusion	De 8 à 25 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique	De 4 à 6 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

M) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

Les immobilisations incorporelles acquises par la société qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

La juste valeur des ententes de non-concurrence acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction des pertes de produits actualisées estimées qui ont pu être évitées grâce à la signature de ces ententes. La juste valeur des listes de clients et des relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes. Selon cette méthode, l'actif en cause est évalué après déduction du juste rendement sur tous les autres actifs qui contribuent à créer les flux de trésorerie connexes. La juste valeur des catalogues musicaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les coûts estimés de création de ces catalogues musicaux. La juste valeur des marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les paiements de redevances futurs estimés actualisés qui ne sont pas à verser.

Les montants inscrits à l'actif au titre des immobilisations incorporelles développées en interne comprennent le coût total des biens ou services externes et des coûts de main-d'œuvre directement attribuables au développement.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont amorties à compter de la date de commercialisation des biens et services.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Période
Immobilisations incorporelles développées en interne	De 2 à 5 ans
Catalogue musical	De 5 à 15 ans
Liste de clients et relations clients	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	De 2 à 20 ans
Licences, applications Web et logiciels	De 1 à 11 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 11 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES, GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition en fonction du montant total de la contrepartie transférée. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges et inclus dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Le coût d'un regroupement d'entreprises est imputé aux actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes acquis est affecté au goodwill. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets acquis, l'écart est alors comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

Lorsque la société présente des demandes au CRTC en vue d'obtenir l'approbation d'exploiter une nouvelle licence de diffusion, le CRTC peut exiger de celle-ci qu'elle s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale de la licence qui vont au-delà des exigences annuelles prévues. Ces obligations sont considérées comme faisant partie des coûts afférents à la délivrance de nouvelles licences de diffusion et constatées en tant que passif au moment où la nouvelle licence de diffusion entre en exploitation. Tous les autres coûts directs afférents à la délivrance et à l'exploitation de nouvelles licences de diffusion sont également inscrits à l'actif en tant que licences de diffusion. Les contributions au titre du DCC découlant de l'acquisition d'entreprises sont considérées comme des coûts de transaction et passées en charges dans les états consolidés du résultat net.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill et les licences de diffusion sont comptabilisés au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill et les licences de diffusion ont des durées d'utilité indéfinie et ne sont pas amortis. Ils font toutefois l'objet de tests de dépréciation. Les licences de diffusion sont considérées comme des actifs à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé; par conséquent, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période au cours de laquelle les licences de diffusion devraient générer des entrées nettes de trésorerie pour la société.

O) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, pour déterminer si des événements particuliers ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable du goodwill et des licences de diffusion fait l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice à la même date, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une UGT. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est attribué, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur sont d'abord portées en déduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT, puis en déduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

PASSIF ÉVENTUEL

Un passif éventuel s'entend d'une obligation possible découlant d'événements passés dont l'existence sera confirmée uniquement s'il survient un ou plusieurs événements incertains futurs échappant au contrôle de la société ou encore d'une obligation actuelle découlant d'événements passés (dont l'existence a donc été confirmée), mais qui n'a pas été comptabilisée parce qu'il est peu probable que le transfert ou l'utilisation d'un actif, que la prestation d'un service ou que toute autre forme de transfert d'un avantage économique sera nécessaire pour régler l'obligation ou parce que celle-ci ne peut être estimée de façon fiable.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si cette dernière a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régime d'options sur actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à la direction ou à des membres clés du personnel de la société est comptabilisée à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante des capitaux propres est également comptabilisée sur la période d'acquisition de ces droits. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions de service seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Régimes d'unités d'actions incessibles, d'unités attribuées en fonction de la performance et d'unités d'actions différées

Les unités d'actions incessibles, les unités attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées qui devraient être réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et la charge de rémunération est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La charge de rémunération est initialement évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et est comptabilisée en résultat net sur l'exercice d'acquisition. Le passif fait l'objet d'une réévaluation selon la juste valeur des actions de la société chaque date de clôture. Les réévaluations effectuées au cours de l'exercice d'acquisition sont comptabilisées immédiatement en résultat net si elles se rapportent à des services passés et sont amorties sur l'exercice résiduel d'acquisition si elles se rapportent à des services futurs. La charge de rémunération cumulée qui sera ultimement comptabilisée correspond à la juste valeur des actions de la société à la date de règlement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Les cotisations de la société, qui sont utilisées pour acheter des actions sur le marché libre pour le compte des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est aussi comptabilisée. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions d'acquisition seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions d'acquisition à la date d'acquisition des droits.

Les actions à l'égard desquelles les droits ne sont pas acquis qui sont détenues en fiducie pour le compte des employés sont des actions propres et sont donc déduites des capitaux propres lorsque les droits connexes sont acquis.

PRESTATIONS DE RETRAITE

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies. Elle n'offre aucun avantage complémentaire de retraite non liés aux régimes de retraite aux employés.

Régime de retraite à cotisations définies

La société verse des cotisations égales à celles des employés aux termes du régime de retraite à cotisations définies. Aux termes de ce régime, les cotisations sont versées à une entité distincte et la société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des sommes supplémentaires. La partie de la société est comptabilisée à titre de charge de rémunération à mesure que les cotisations sont versées, ce qui coïncide avec les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations aux termes des régimes à prestations définies est établi sur une base annuelle par des actuaires indépendants, séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels des deux régimes à prestations définies sont constatés immédiatement et intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels ne sont pas reclassés dans les états consolidés du résultat global au cours de périodes subséquentes.

Le coût des services passés est comptabilisé dans le résultat net à la plus rapprochée des dates suivantes : i) la date de la modification ou de la compression du régime, et ii) la date à laquelle la société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le taux d'actualisation est appliqué au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies pour déterminer les charges nettes (produits nets) d'intérêts. La société comptabilise les changements suivants dans l'obligation au titre des prestations définies au poste « Charges d'exploitation » dans les états consolidés du résultat net : i) les coûts des services, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les profits et les pertes sur les compressions ou les règlements, et ii) les charges nettes (produits nets) d'intérêts.

La valeur de tout actif au titre des prestations définies est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements au régime ou de compressions de cotisations futures au régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CAPITAL SOCIAL

Les actions à droit de vote subalterne, actions à droit de vote subalterne variable et actions à droit de vote multiple sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à leur émission sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

32. NOUVELLES NORMES OU NORMES MODIFIÉES QUE LA SOCIÉTÉ N'A PAS ENCORE ADOPTÉES

L'IFRS 16, *Contrats de location*, doit être appliquée de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société adoptera l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. La norme établit de nouveaux principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet pour les deux parties à un contrat. L'IFRS 16 prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur pour ce qui est de l'ensemble des contrats de location et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs sous-jacents de faible valeur. Plus précisément, des preneurs sont tenus de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant leur droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant leur obligation de verser des paiements locatifs. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location seront initialement évalués à la valeur actualisée.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, la société constatera une augmentation des actifs et des passifs dans les états consolidés de la situation financière ainsi qu'une diminution des charges d'exploitation (en raison de l'exclusion des charges locatives associées aux contrats de location), une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations (suivant l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation) ainsi qu'une augmentation du montant net des charges financières (produits financiers) (du fait de la désactualisation de l'obligation locative).

La société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés cette nouvelle norme comptable portant sur les contrats de location.

GLOSSAIRE

Vidéo sur demande (VSD) : Vidéo sur demande (VSD) : système dans lequel les téléspectateurs choisissent eux-mêmes le contenu qu'ils veulent visionner, au moyen d'un ordinateur ou d'un système de télévision interactive, à partir d'une vaste sélection.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA) : s'entend d'un service qui donne aux utilisateurs un accès illimité à un vaste éventail de contenus moyennant des frais mensuels fixes. Les utilisateurs ont le plein contrôle et peuvent décider à quel moment lancer un programme.

Services par contournement : s'entend des films et des émissions de télévision fournis par l'intermédiaire d'une connexion Internet haute vitesse plutôt que par câble ou par satellite.

Format 4K ultra-HD : la télévision en ultra-haute définition (ultra-HD) est un format d'affichage numérique dont la résolution horizontale est de l'ordre de 4 000 pixels (4K ultra-HD).

Télévision payante : formule de télédiffusion selon laquelle les téléspectateurs paient par abonnement pour regarder une chaîne en particulier.

Télévision sur protocole Internet (IPTV) : procédé qui consiste à transmettre et à diffuser des émissions de télévision par Internet au moyen du protocole Internet (IP).

Télévision par satellite : mode de diffusion selon lequel un satellite transmet des signaux aux clients munis de l'équipement approprié dans une région donnée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 7 août 2019 au :

Siège social de Stingray
730, rue Wellington
8^e étage
Montréal, Québec
H3C 1T4

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉSULTATS

Premier trimestre de 2020
7 août 2019

Deuxième trimestre de 2020
7 novembre 2019

Troisième trimestre de 2020
6 février 2019

Quatrième trimestre de 2020
4 juin 2020

INSCRIPTION BOURSIÈRE

TSX : RAY.A et RAY.B

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie AST

2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1600
Montréal, Québec,
H3A 2A6
Canada
1-514-285-8300 ou 1-800-387-0825

help@astfinancial.com
www.astfinancial.com



stingray.com